

Les aires d'accueil de camping-cars

Guide à destination des
porteurs de projet

POUR ne pas
manquer
d'aires...

Les aires d'accueil de camping-cars

Guide à destination des porteurs de projet

Le camping-car est un mode d'hébergement qui séduit de plus en plus de touristes. Ce véhicule habitable et autonome offre, pour ses utilisateurs, une nouvelle façon de découvrir un territoire.

Les camping-caristes, dont plus de la moitié sont retraités, contribuent à l'allongement de la saison touristique. Amateurs de patrimoine naturel et historique et de loisirs de pleine nature, ils sont une clientèle au pouvoir d'achat relativement conséquent dont l'accueil représente une opportunité pour le développement touristique des territoires du Lot et plus largement de la région Midi-Pyrénées.

Malgré la multiplication de l'offre d'accueil des camping-caristes un peu partout en France, celle-ci demeure encore aujourd'hui peu structurée et souvent peu qualitative.

Organiser un accueil adapté, lisible et de qualité pour cette clientèle en accroissement régulier apparaît comme un enjeu fort pour les territoires. Ce guide à destination des porteurs de projet public ou privé a pour objectif de poser les bases d'un projet d'aménagement conciliant attractivité, qualité et respect du site et de l'environnement.



Sommaire

- 1** Des aires pour les camping-cars - p.7
- 2** Le territoire et la localisation - p.9
- 3** L'organisation générale - p.11
- 4** Les emplacements - p.15
- 5** Le paysage et le site - p.17
- 6** Les revêtements et les sols - p.21
- 7** Les clôtures et les limites - p.23
- 8** Les plantations - p.25
- 9** L'architecture et le mobilier - p.37
- 10** La réglementation - p. 39

Des aires pour les camping-cars

Proposer une offre adaptée

Pour répondre aux besoins de stationnement, de maintenance et d'accueil des camping-cars trois types d'offres se sont développés :

- l'aire de stationnement ;
- l'aire de service ;
- l'aire d'accueil.

L'aire de stationnement « conseillée »

Cette aire est un parking qui n'offre aucun service en particulier si ce n'est ceux généralement offerts par une aire de stationnement classique, à savoir poubelles de tri sélectif des déchets, panneau d'information touristique et communale, sanitaires... En revanche, cette offre de stationnement « conseillée »

indique qu'a été pris en compte l'encombrement induit par le gabarit du véhicule. L'aire dispose d'espace suffisant pour les manœuvres et des places de 3x7m. Le positionnement de l'aire de stationnement mérite d'être étudié au regard de la proximité et de la facilité d'accès aux services, commerces et lieux de visites.



L'aire de services

Cette aire est un espace technique uniquement réservé à la maintenance des camping-cars.

Elle est composée de deux éléments essentiels :

- une plateforme de stationnement de 3x8 m permettant de recueillir et d'évacuer les eaux de ruissellement ;
- une borne de service permettant la vidange des

eaux usées, le ravitaillement en eaux et en électricité. Les bornes, qu'elles soient artisanales ou industrielles, nécessitent d'être raccordées au réseau*.

Il est conseillé de réaliser l'aire de services à distance de l'aire de stationnement pour favoriser la rotation des véhicules.



L'aire d'accueil pour camping-car

Cette aire est un lieu dédié au séjour des camping-cars. Elle accueille des emplacements permettant l'installation des véhicules et peut aussi disposer en son sein d'une aire de service.

Ce type d'aménagement permet aux camping-caristes de passer la nuit ou une partie de la journée dans un espace sécurisé, confortable et agréable.



* Guide pratique «Réussir l'accueil de la clientèle camping-cariste» - Lot Tourisme, agence de développement touristique - décembre 2011 - p.12

Proposer un lieu de séjour pour les camping-caristes

L'aire d'accueil mérite d'être conçue comme un lieu de séjour de courte durée devant répondre aux attentes des touristes :

- une localisation attractive : sites touristiques, proximité des services...
- un site de qualité : cadre, paysages...
- un lieu convivial et agréable : espaces communs paysagers et conviviaux, emplacements ombragés aux dimensions généreuses, aménagements laissant une large place au végétal...
- un espace garantissant par son aménagement, la tranquillité, l'intimité et la sécurité des usagers :
 - traitement de ses limites ;
 - contrôle de son accès ;
 - individualisation des emplacements...

L'offre de services et d'équipements est à adapter aux besoins spécifiques des camping-caristes. Il convient de proposer à minima sur l'aire des panneaux informatifs (lieux de visites, services de proximité...) et containers de déchets en tri sélectif. Cette offre de base peut être complétée par des équipements tels que : laverie, point d'eau pour la vaisselle, douches, sanitaires...

L'aire d'accueil fait plus que répondre à un simple besoin de stationnement. Tout comme les autres modes d'hébergements touristiques qui cherchent à fidéliser une clientèle, elle doit offrir un cadre d'hébergement aux qualités d'aménagements et paysagères élevées participant à l'image générale et la renommée du territoire.



L'aire de camping-car de Nort-sur-Erdre (44) offre un cadre paysager champêtre en bordure d'un cours d'eau s'inscrivant dans le contexte rural



Le camping du pigeonier à Miers (46) offre des emplacements pour camping-cars ombragés aux dimensions généreuses et laissant une large place au végétal - Source ADT du Lot

Le territoire et la localisation

Le positionnement d'une nouvelle aire d'accueil de camping-car doit être étudié conjointement à deux échelles différentes :

- à l'échelle du territoire : étude des dynamiques touristiques et économiques, prise en compte des pôles d'intérêt touristique ...
- à l'échelle du site d'implantation : étude fine de ses spécificités (topographie, cadre paysager, ...)

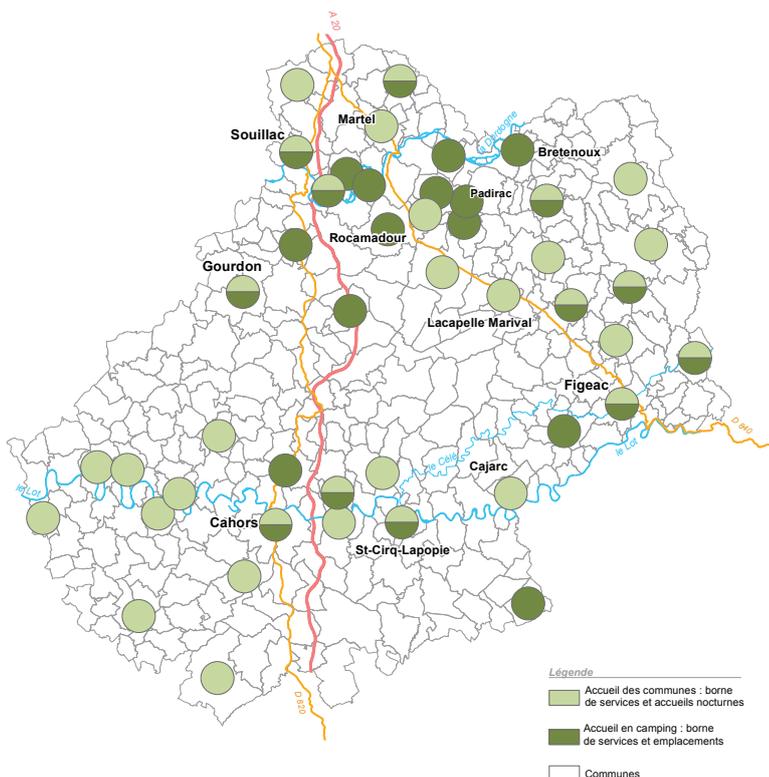
S'inscrire dans le territoire

Le choix d'une implantation cohérente avec les dynamiques économiques et touristiques permet de garantir l'équilibre et la hiérarchie de l'offre sur le territoire et de sécuriser l'investissement du porteur de projet.

En effet, pour construire un projet viable répondant aux besoins et aux attentes des camping-caristes, le choix du secteur d'implantation est primordial. Il est essentiel pour cela de prendre connaissance de :

- l'offre publique et privée existant sur le territoire ;
- l'attractivité des sites ;
- la présence de commerces et de services ;
- l'amplitude de la saison touristique.

La connaissance des dynamiques en présence permettra au porteur de projet de vérifier la cohérence de son projet d'aire d'accueil et d'adapter son programme le cas échéant : capacité, offres de services, etc.



Carte présentant la répartition des services offerts aux camping-caristes dans le Lot. Source : Atlas du tourisme dans le Lot - ADT du Lot - 2011

Choisir un site d'implantation

Une fois le secteur d'implantation défini, le choix du site s'établira en fonction de :

- l'accessibilité aux services et aux sites touristiques ;
- la qualité paysagère ;
- l'impact environnemental et paysager de l'aménagement et des installations.

L'organisation générale

3

Concevoir une aire à dimension humaine

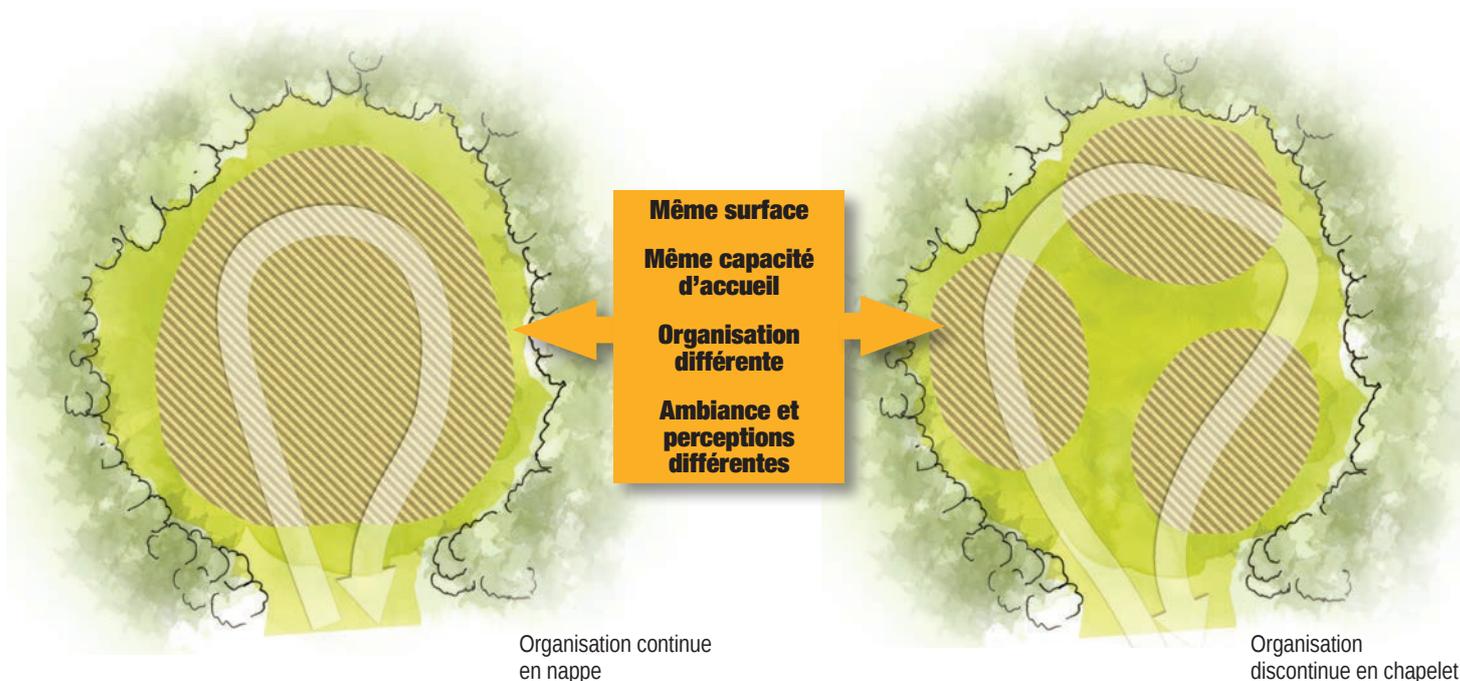


Les usagers de camping-cars recherchent des aires d'accueil de petite échelle composées de 6 à 10 emplacements (source ADT du Lot- guide pratique des aires de camping-cars - 2011).

Toutefois, pour optimiser l'investissement de l'équipement ou répondre à la demande sur un site attractif, les aires peuvent être amenées à accueillir un nombre plus important de camping-cars.

L'aménagement de l'aire d'accueil devra permettre de concilier les exigences qualitatives des usagers et les contraintes économiques liées au projet. Ainsi, il est conseillé :

- d'organiser la répartition des emplacements sur le site en «poches de stationnements» inférieures à 10 emplacements ;
- de ménager des respirations paysagères entre les regroupements d'emplacements pour éviter l'effet de nappe (étendue continue).



Une organisation en chapelet privilégiant la répartition des emplacements sous la forme de petites poches de stationnements permet, pour une même capacité d'accueil et une même surface de terrain, de produire au sein de l'aire des ambiances plus qualitatives que dans le cas d'une organisation continue, (échelle humaine des regroupement d'emplacements, réduction des vis-à-vis, rapport privilégié aux espaces verts et au paysage...)

Rechercher une organisation optimale

L'aménagement de l'aire d'accueil doit être fonctionnel et prendre en compte le large rayon de giration des camping-cars et le gabarit des véhicules. Ceux-ci conditionneront la courbure et la largeur des voies de desserte, la dimension des emplacements et des aires de manœuvres.

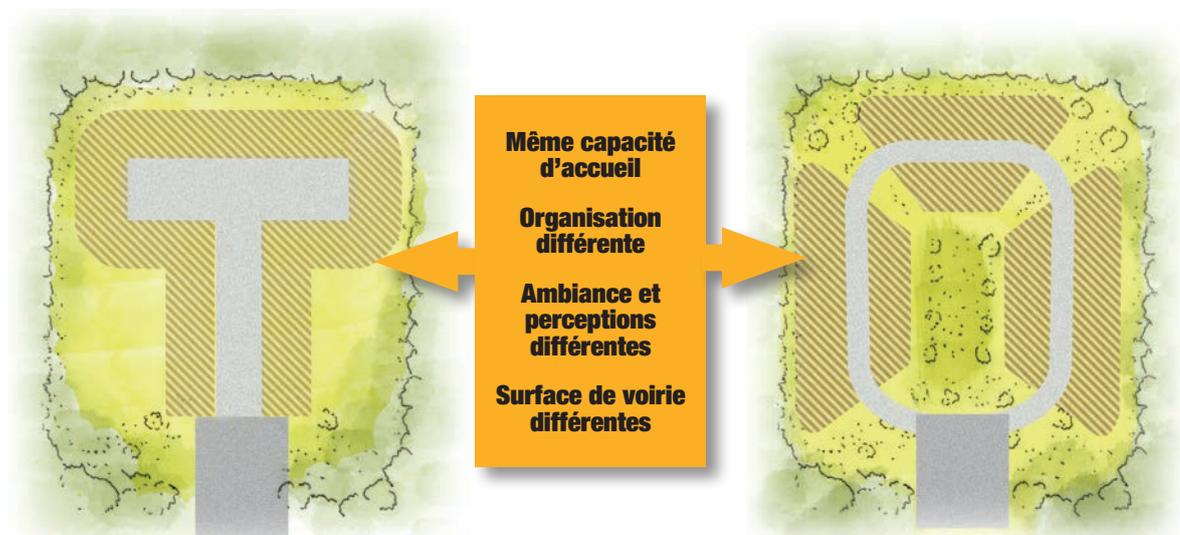
Limiter la surface dédiée à la circulation des véhicules permet notamment de :

- réaliser des économies de revêtements et de fondations de voirie ;
- produire une aire d'accueil aux ambiances paysagères de qualité.
- limiter l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols.

Une organisation optimale visant à améliorer le rapport entre surface circulée et nombre d'emplacements sera donc à rechercher.

Pour cela, il est conseillé :

- de privilégier une desserte en boucle plutôt qu'en impasse ;
- de mettre en œuvre une circulation en sens unique ;
- d'appuyer le tracé des voies et des emplacements de stationnement au plus proche du rayon de giration des véhicules.



Une organisation basée sur une desserte à double sens et en impasse

Une organisation basée sur une desserte à sens unique formant une boucle

Schéma présentant les bénéfices apportés par une desserte en boucle. Pour un même nombre de camping-cars accueillis, l'emprise de voirie du schéma en boucle est plus de 30% inférieure à celle du schéma en impasse.

Organiser la répartition des usages sur l'aire

En plus des emplacements et des espaces techniques dédiés à l'entretien des véhicules, l'aire d'accueil peut accueillir des éléments de programme complémentaires renforçant son attractivité :

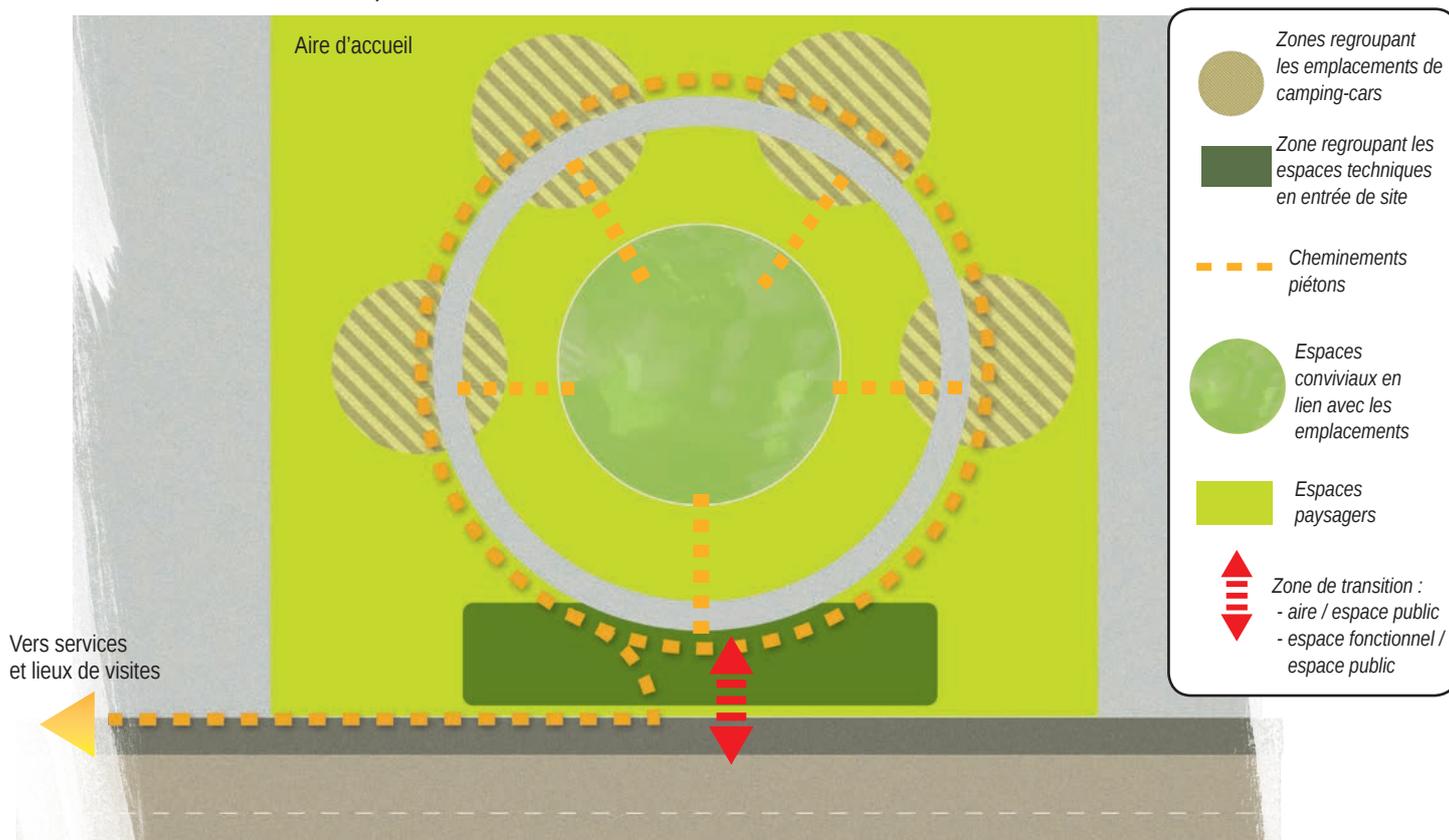
- des espaces conviviaux (jardins, jeux pour enfants, aire de pique-nique...)
- des services (laverie, sanitaires, douches...)

Sur une aire d'accueil se côtoient :

- espaces de «villégiature» : emplacements dédiés au repos et à la détente, espaces d'agrément...
- espaces fonctionnels générateurs de flux de circulation et dépendants des réseaux : voies de circulation, aires techniques, sanitaires...

Cette diversité programmatique implique d'organiser le site de manière à éviter les conflits d'usages. Il sera important de :

- privilégier le regroupement des espaces techniques et des services en entrée de site (proximité des réseaux, gestion des flux de déplacement, possible arrêt-minute à l'aire de services) ;
- préserver des nuisances les emplacements de camping-cars en les mettant à distance des espaces techniques ;
- ménager des cheminements piétonniers agréables, sûrs et confortables entre emplacements et espaces communs (dissociation du flux des véhicules, adaptation aux PMR...)



Organigramme présentant la répartition spatiale théorique des éléments de programme d'une aire d'accueil

Plus largement, il sera essentiel de gérer les relations et la transition entre l'aire de camping-car et son lieu d'implantation :

- prolonger les liaisons piétonnières vers le pôle de service et les commerces de proximité ;
- sécuriser l'accès à l'aire de camping-car.

Les emplacements

Dimensionner en fonction des usages

L'aire d'accueil pour camping-cars doit offrir aux usagers un lieu de séjour adapté à ce mode d'hébergement mobile.

Les emplacements pour camping-cars seront donc composés :

- d'un espace dédié au stationnement du véhicule ;
- d'un espace d'agrément.

La dimension des camping-cars impose l'aménagement d'emplacements généreux. Une dimension de 4 mètres par 10 mètres est conseillée pour le seul espace de stationnement.

L'espace d'agrément devra quant à lui permettre le déploiement d'un auvent ou d'un store, l'installation d'une table et de chaises et garantir l'intimité des camping caristes. Sa dimension pourra varier en fonction de la configuration du site et de l'implantation des camping-cars les uns par rapport aux autres.



Structurer et individualiser les emplacements

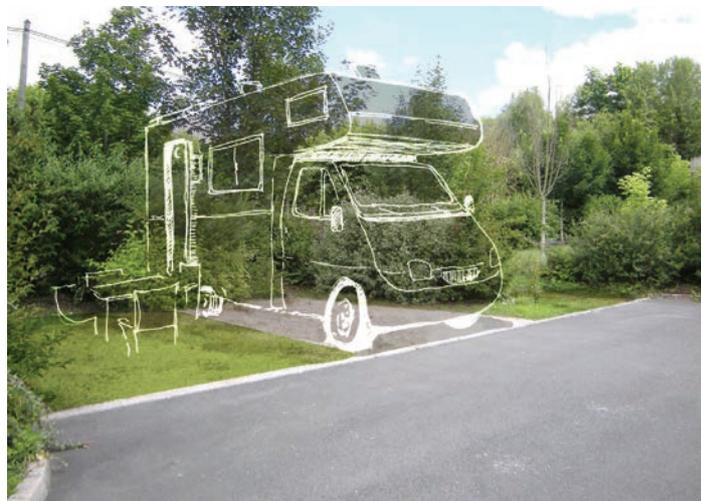
Les emplacements doivent être identifiables par les usagers de l'aire d'accueil. Il est notamment important que le périmètre des espaces dédiés au stationnement et à la circulation des véhicules soit clairement perçu afin d'éviter l'empiétement des camping-cars sur des espaces inadaptés. La circulation et le stationnement de véhicules hors des espaces prévus à cet effet peuvent conduire à dévaloriser le site : détérioration des sols, usage anarchique des espaces nuisant à la tranquillité des usagers et à la qualité paysagère de l'aménagement.

Pour délimiter les emplacements pour camping-cars et plus largement les espaces accessibles aux véhicules, il est conseillé de :

- de privilégier la mise en oeuvre de plantations ou de murets ou encore la structuration des limites par un modelage du terrain (talus, noue..) ;
- de proscrire les dispositifs aux caractères routiers ou banalisants : peinture de marquage au sol, potelets, blocs de pierre...

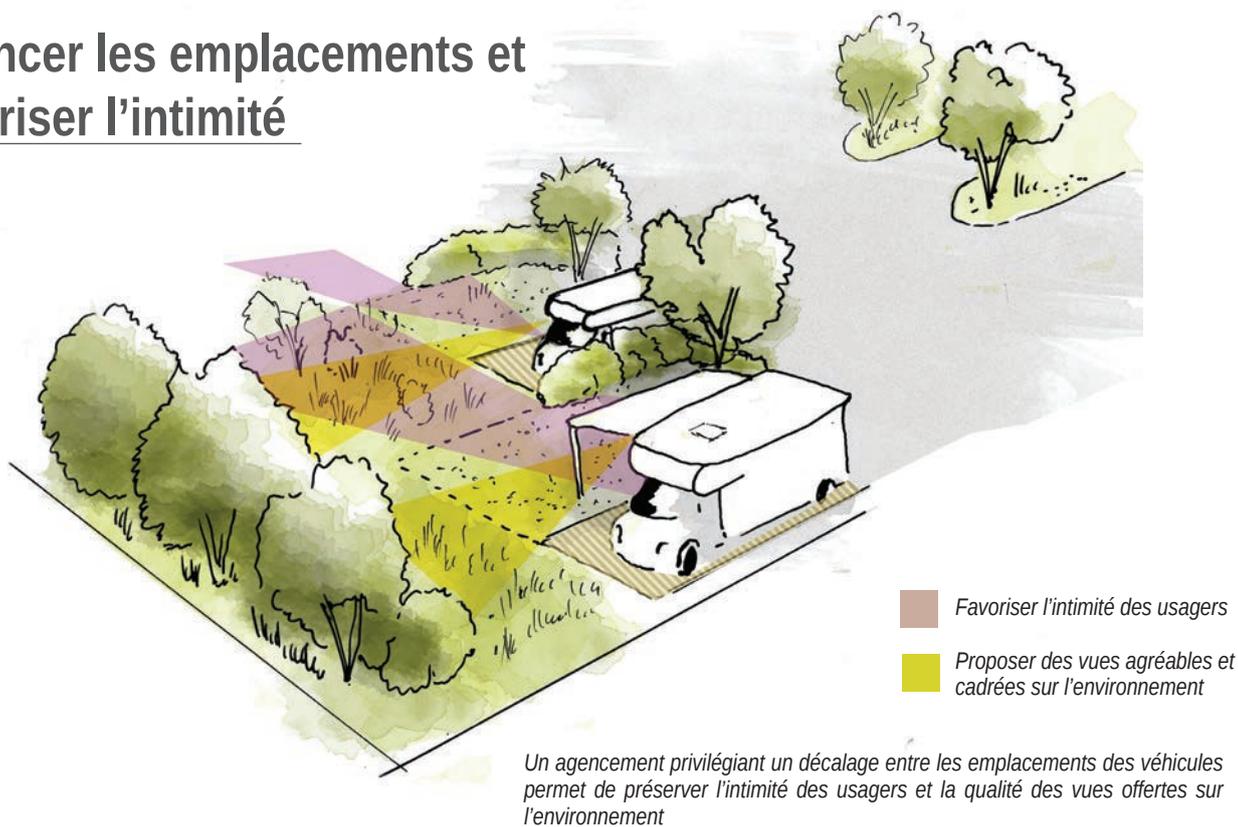


Emplacements accompagnés d'une structure métallique support de végétation grimpante apportant ombre et intimité



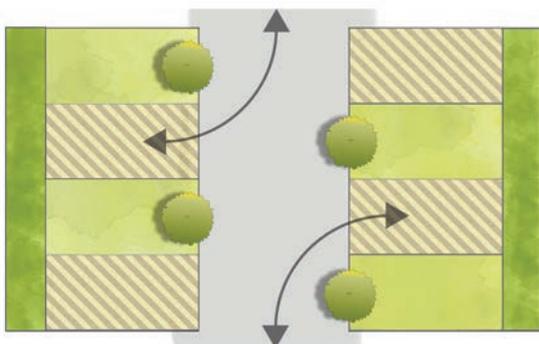
Emplacement délimité par une haie arbustive présentant un traitement de sol différencié identifiant espace de stationnement et espace d'agrément (photomontage)

Agencer les emplacements et favoriser l'intimité

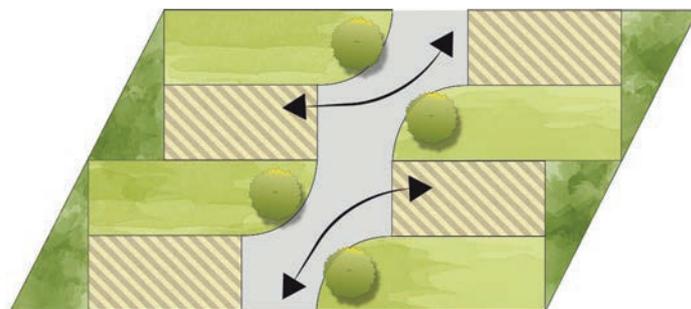


L'agencement des emplacements peut permettre de :

- favoriser l'intimité des usagers ;
- limiter les vues directes entre emplacements ;
- proposer des vues agréables et cadrées sur l'environnement depuis l'espace d'agré-ment ;
- optimiser le rapport entre surface de voirie et surface utile à l'accueil de camping-car au profit du confort et de la qualité paysagère des emplacements et de l'aire.



Emplacements «en bataille»



Emplacements «en épis»

Comparaison de deux modes d'agencement des emplacements : en bataille, en épis.

A noter que pour une même surface, l'organisation en épis permet :

- de créer un décalage entre les camping-cars favorisant l'intimité des emplacements.
- d'offrir des espaces paysagers plus généreux ;
- de réduire l'emprise de la voie nécessaire à la circulation et aux manœuvres (recul et giration) ;

Le paysage et le site

L'identité du projet repose sur son insertion dans le site et sur la mise en valeur des éléments paysagers identitaires propres à chaque territoire.

Comme dans tout aménagement, la prise en compte des spécificités paysagères du site est essentielle à l'émergence d'un projet de qualité. L'adaptation des principes généraux d'organisation de l'aire d'accueil mérite de s'appuyer sur :

- sa structure paysagère : arbres, haies, murets... ;
- sa nature : urbain, rural, position proche d'une centralité, périphérie...
- sa configuration : forme, dimensions, déclivité du terrain... ;
- son rapport à l'environnement proche et lointain : vues, chemins..



Composer avec le paysage

S'appuyer sur la structure paysagère existante

La structure paysagère (murets, haies champêtres, arbres...) est une composante essentielle du site dont il s'agit de tirer parti. Véritables supports de projet, ces éléments participent à asseoir l'aire d'accueil dans le paysage et méritent d'être conservés, confortés et restaurés.

La répartition des emplacements au sein d'une trame paysagère, en évitant notamment tout alignement excessif, permet d'instaurer un dialogue avec l'environnement alentour.



Anciens cayroux utilisés pour structurer les emplacements - «Camping de Faurie»- Senlergue (Lot)

Aménager un paysage

Les aménagements paysagers participent à la bonne insertion de l'aire d'accueil dans le grand paysage et contribuent à la qualité des ambiances en son sein. L'accompagnement végétal des emplacements de camping-cars et plus largement de l'aire d'accueil est essentiel à la conception d'un cadre d'hébergement qualitatif. Dans le cadre du projet, il est important de :

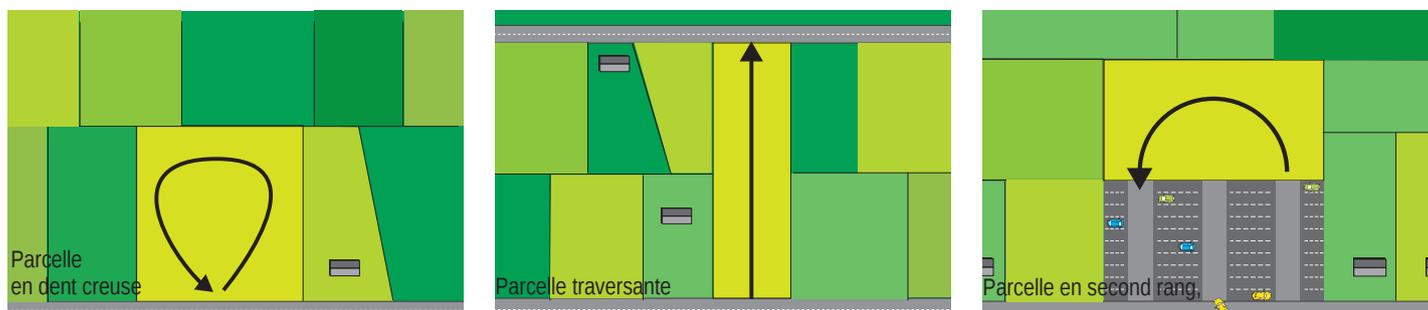
- aménager un espace à dominante végétale et arborée ;
- privilégier, dans les aménagements, le recours à des essences champêtres locales spontanées ou des essences domestiques rurales traditionnelles adaptées aux conditions climatiques locales et aux sols (fiche 8) ;
- concevoir un espace paysager ayant une bonne qualité de présentation en toute saison ;
- étudier la possibilité de conserver les surfaces enherbées naturelles sur les emplacements de stationnement des camping-cars.



Traitement des limites d'emplacement reprenant le motif des vergers pour favoriser l'insertion des camping-cars dans le site. - Bergambacht - Pays-Bas

Organiser l'aire en fonction des accès

La diversité de formes, de dimensions et de positions des parcelles et leur possibilité de desserte vont générer une grande diversité de solutions d'aménagements. L'organisation de l'aire d'accueil (accès, desserte, répartition du programme,...) est amenée à s'appuyer sur la configuration et l'inscription urbaine du site.



Schémas présentant des principes de desserte s'appuyant sur la configuration des parcelles et de leurs possibilités d'accès

S'inscrire dans le dénivelé

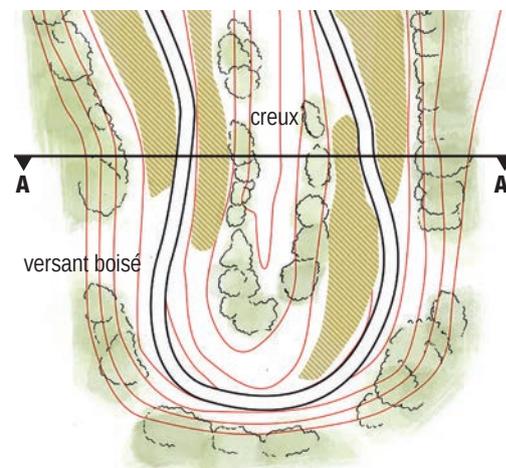
La nature du projet d'aire d'accueil nécessite la mise en oeuvre de plateformes horizontales pour les emplacements. Le choix d'un terrain plat est donc à privilégier. Si la déclivité du terrain doit conduire à la réalisation de talus et de soutènements d'une hauteur supérieure à 1 m, celui-ci est à considérer comme inadapté à l'aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars. Notons, que même sur un site à faible pente, l'aménagement de l'aire nécessite un travail fin d'adaptation du projet au terrain.

L'exploitation des caractéristiques topographiques du site et la qualité des terrassements constituent des enjeux forts à prendre en compte de manière conjointe avec la conception de l'aire d'accueil.

Tirer parti de la topographie du site

Un aménagement adapté à la topographie du terrain permet de limiter la mise en oeuvre de terrassements pouvant être coûteux et impactant pour le paysage. Pour tirer parti au mieux du site, il est conseillé de :

- exploiter les zones de faible déclivité pour aménager les emplacements de camping-car, les locaux et plateformes techniques ;
- utiliser les espaces contraints par la pente pour asseoir les aménagements paysagers.



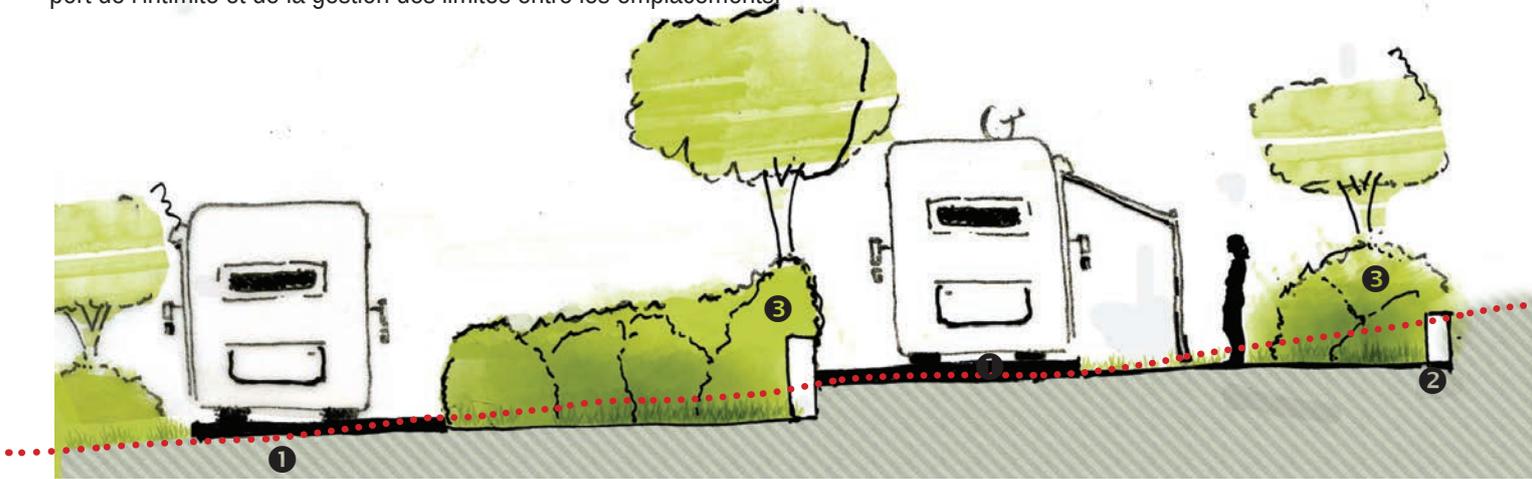
Plan avec courbes de niveaux présentant les zones potentielles d'accueil de camping-cars



Coupe présentant la répartition des espaces (emplacement voirie, espaces verts) en fonction de la topographie du terrain

Accompagner le dénivelé

Pour diminuer leur impact, minimiser les volumes de remblai et maîtriser les coûts, les surfaces nécessaires à l'accueil des camping-cars peuvent être organisées en terrasses étagées. Une inscription des emplacements parallèles à la pente associée à un principe d'aménagement privilégiant le déblai au remblai permet de limiter l'impact de l'opération sur le site. La structure du dénivelé pourra dans le cadre de l'aménagement être le support de l'intimité et de la gestion des limites entre les emplacements.

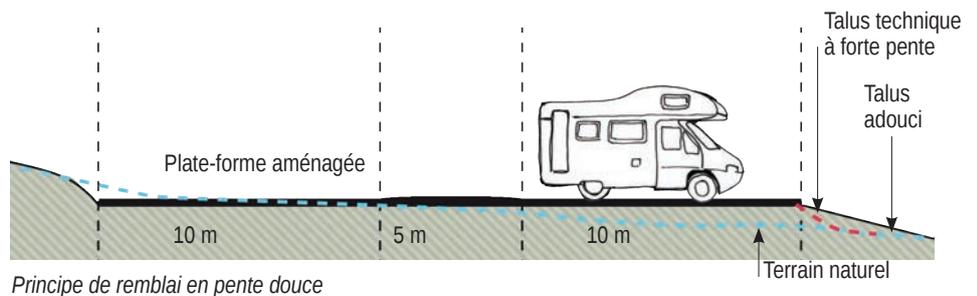


Coupe schématique présentant l'aménagement d'emplacements inscrits dans la pente en terrasse :
 • voie de desserte appuyée sur le terrain naturel ❶;
 • emplacement en terrasse structurée par un muret de soutènement ❷;
 • plantation renforçant l'intimité induite par la différence de hauteur des plateformes ❸

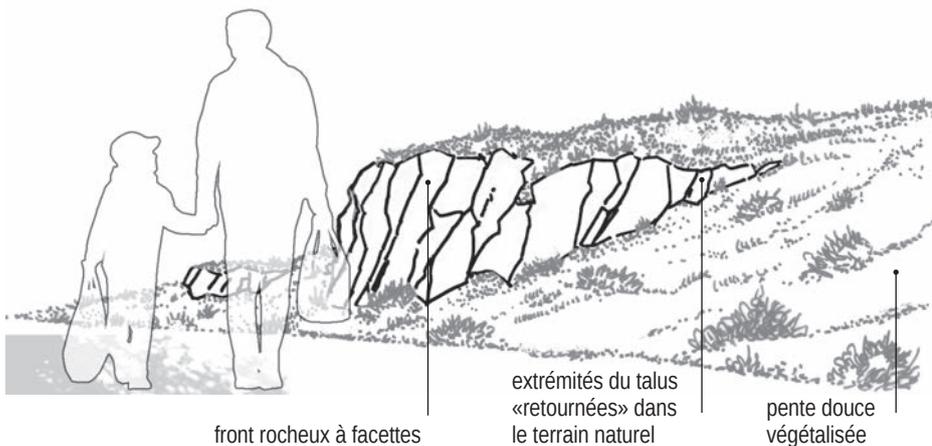
Modeler le terrain

Le traitement qualitatif des différences de niveaux générées par le nouvel usage du site contribue largement à la qualité paysagère et aux ambiances de celui-ci. Un travail de modelage du terrain doit accompagner tous travaux de terrassement pour minimiser l'impact sur le paysage.

Les talus raides et très pentus sont inutilisables. Afin d'optimiser l'usage du terrain, de simplifier l'entretien et d'autoriser un traitement paysager qualitatif, les plateformes des emplacements gagnent à être raccordées au terrain naturel en souplesse par des pentes douces.



Principe de remblai en pente douce

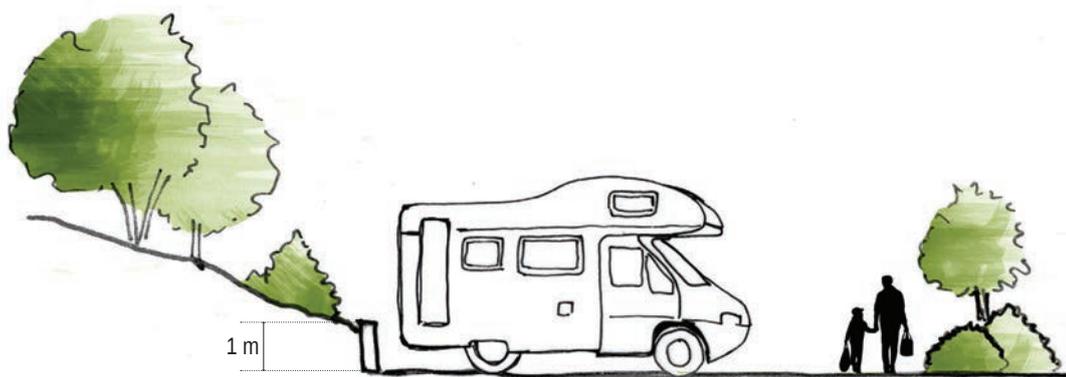


Principe de traitement naturaliste d'un talus rocheux

En contexte rocheux, les talus peuvent devenir un élément d'enrichissement qualitatif de l'aire. Un traitement spécifique visant à donner des formes et un aspect «naturels» aux fronts de taille mérite d'être mis en oeuvre. Leur aspect fait référence aux formations d'éperons ou de parois rupestres des paysages naturels.

Choisir un dispositif de soutènement adapté

L'impact des dispositifs de soutènement est lié à leurs proportions et à la nature des matériaux qui les constituent. De manière générale, concernant les proportions, il est souhaitable que la hauteur des soutènements n'excède pas 1 m.



Principe de proportion d'un soutènement



► Soutènement réalisé en gabions - Mercuès (46) - «un pour cent paysages» paysagistes



► Soutènement en petits moellons assisés au Montat (46)

Un large choix de matériaux est possible pour constituer des soutènements : pierre, maçonnerie enduite, béton, bois,... La qualité esthétique et technique de ces dispositifs dépend de la qualité de leur mise en oeuvre et nécessite de faire appel à des savoir-faire spécifiques.



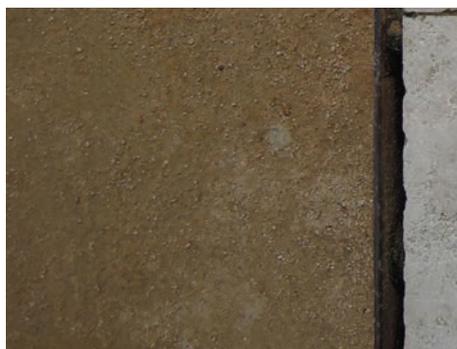
► Soutènement réalisé en béton au Vigan (46) - M. Favresse architecte

Les revêtements et les sols

Limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols

L'usage de revêtements imperméables modifie le régime naturel des écoulements d'eau en surface et dans les parties superficielles du sol. Les exigences du développement durable (prise en compte des risques d'inondation, limitation de la pollution, etc...) invitent à limiter cette imperméabilisation pour favoriser l'infiltration gravitaire des eaux de pluie :

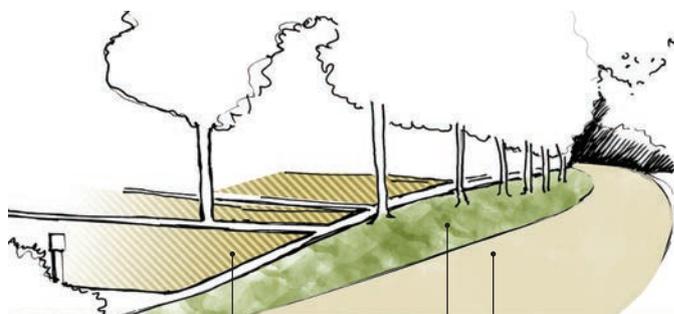
- conserver un maximum de surfaces de sol naturel ;
- concevoir l'aménagement des espaces en cherchant à minimiser les surfaces revêtues ;
- favoriser un traitement des surfaces à l'aide de revêtements poreux : roche concassée, matériau minéral stabilisé, sol enherbé, dalles alvéolaires...



Exemples de traitements de sols non imperméables : pavés joints gazon - sols minéraux stabilisés ou compactés - gazon renforcé - concassé calcaire colonisé par de la végétation (lichens, mousses, sédums ...)



Aménagement privilégiant des traitements de sol perméables et faisant une large place au végétal.
L'emprise de la voie est réduite au profit des bas-côtés herbeux pouvant supporter l'empiètement temporaire des véhicules (manoeuvres ...)



Emplacements «pavés joint gazon»

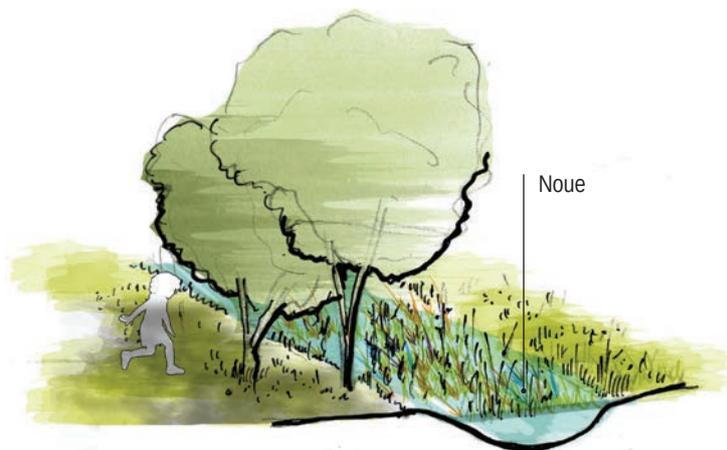
Bas-côtés en sol enherbé renforcé

Voie de desserte de largeur réduite traitée en minéral stabilisé

La gestion et le traitement des eaux de ruissellement sur l'aire méritent de faire l'objet d'un traitement paysager soigné et de faire partie intégrante du projet d'aménagement.

Afin de limiter le coût d'investissement, l'ampleur des travaux et l'impact écologique liés à l'enfouissement du réseau pluvial, il est conseillé de privilégier les dispositifs aériens pour la gestion des eaux de ruissellement (noues, bassins...)

Un dispositif biologique de traitement des eaux de ruissellement polluées par les hydrocarbures mérite d'être envisagé le cas échéant.



La noue plantée est un dispositif de gestion des eaux de ruissellement qui participe aussi à la qualité paysagère de l'aménagement (schéma de principe)

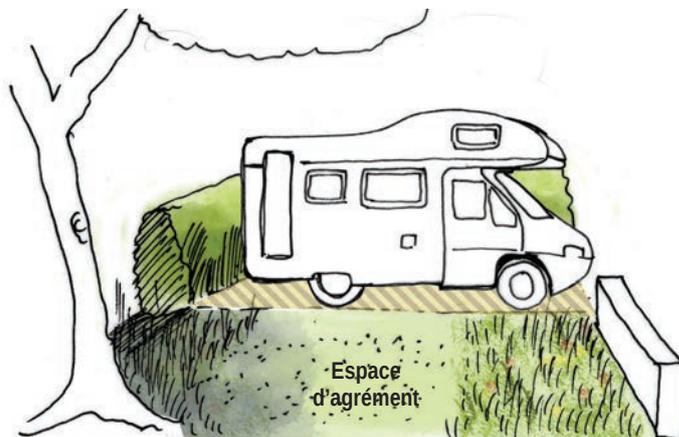
Intégrer les principes de gestion différenciée et la biodiversité

Afin de limiter l'entretien des espaces verts (tonte, arrosage...) :

- préférer la plantation de végétaux rustiques (trèfles, prairies) à la mise en place de pelouses en gazon ;
- utiliser des végétaux adaptés aux conditions locales de sol et de climat ;
- laisser se développer les végétaux en dehors des espaces nécessaires aux cheminements et à l'installation de mobilier.



Prairie fleurie au sein de laquelle les cheminements sont définis par la tonte nette



Déclinée à l'échelle de l'emplacement, la tonte peut délimiter sur l'espace d'agrément la zone dédiée à l'accueil de mobilier de repas et de détente

Les clôtures et les limites

À l'interface de l'espace public et de l'espace privé, les clôtures participent à la constitution d'un paysage commun et à l'image générale de l'aire d'accueil. En périphérie, au contact de l'espace rural, les franges dessinées par les clôtures contribuent à l'insertion de l'aire dans son environnement proche.

Imposés pour des raisons de sécurité, les dispositifs fonctionnels de clôture et de gestion des accès méritent une attention particulière. Le traitement qualitatif des limites est un point important à considérer.

S'inscrire dans le paysage rural

Le traitement des limites de l'aire d'accueil participe à son insertion paysagère. Qualifier les limites périphériques de l'aire d'accueil minimise son impact visuel dans le grand paysage.

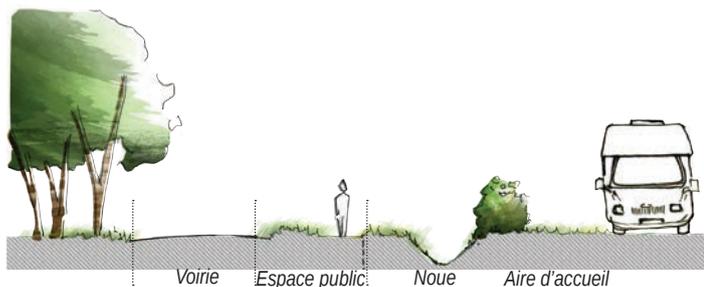
Les franges de l'aire d'accueil méritent de recevoir un traitement végétal (plantations) visant à la raccorder, visuellement ou physiquement, aux structures végétales du paysage alentour (haies, bosquets, boisements...). Il s'agira de plantations hautes intégrant des arbustes et arbres d'espèces locales et indigènes : haies champêtres, bosquets, bandes boisées...



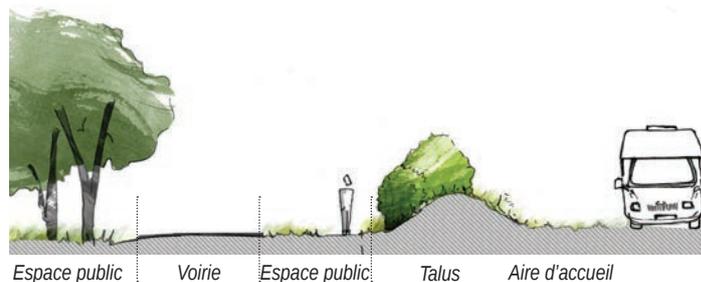
Structurer les limites

Dans le projet d'aménagement il s'agira de prendre en compte la perception de l'aire d'accueil depuis l'espace public et la parcelle connexe. Les limites du site devront être adaptées aux usages et aux impératifs de sécurisation des espaces extérieurs et notamment être non franchissables par des véhicules.

L'aménagement de noues, de talus ou la plantation de haies arbustives empêchant le passage de véhicules sera privilégié à la mise en place de clôtures chaque fois que cela est possible.

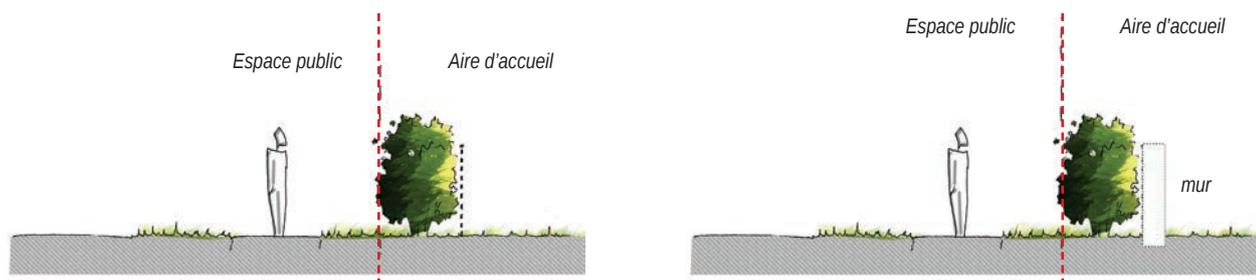


Traitement des limites par une noue



Traitement des limites par un talus planté

Le cas échéant les clôtures seront végétalisées avec des essences locales champêtres.
Il sera aussi possible de reconduire ou réinterpréter les motifs paysagers existants : haies, murets...



Coupes de principes de limites plantées : clôtures grillagées ou maçonnées doublées d'une haie champêtre

Aménager les accès

Le traitement du portail et de l'entrée participent très directement à l'image qualitative de l'aire d'accueil. Sa conception mérite d'être soignée et peut intégrer le panneau signalétique décrivant l'aire.

Dans le cas d'aires d'accueil payantes, la gestion et le contrôle des accès au site impose la mise en œuvre de barrières ou d'un portail.

Un soin particulier mérite d'être apporté à l'insertion de ce type de dispositifs :

- Implanter les dispositifs de gestion des accès à l'aire (barrière levante, etc.) de manière à ce qu'ils soient imperceptibles depuis les espaces publics ;
- Jouer la carte de la sobriété pour le traitement des dispositifs techniques afin de mettre en avant la qualité des aménagements paysagers :
 - Le portail en accord avec la hauteur des clôtures gagne à adopter un aspect simple et discret ;
 - La borne support de la barrière mérite d'être peinte dans une teinte sourde.

Le dispositif de gestion des accès devra être implanté en retrait de l'espace public de manière à ménager un espace suffisant au dégagement des véhicules. L'interface entre espace public et barrière pourra être mise à profit pour aménager un espace paysager qualitatif : haie épaisse, larges plantations, cheminements piétonniers.

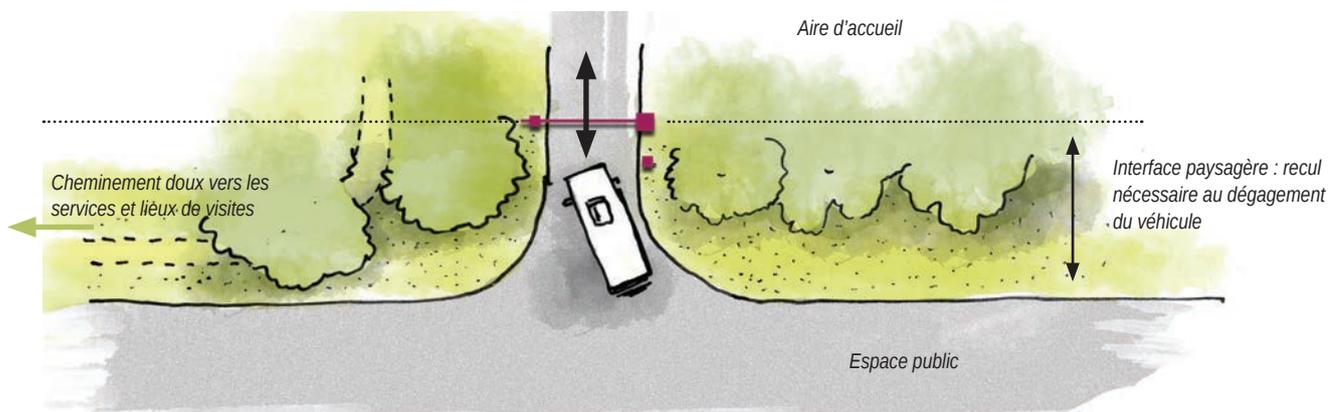


Schéma présentant le principe d'implantation en recul du dispositif de gestion des accès

Les plantations

La diversité des paysages du Lot est en partie fondée sur la juxtaposition de terroirs géologiques contrastés où s'expriment des végétations spécifiques. Quelle soit naturelle ou domestique, la végétation participe à l'ambiance et l'identité du lieu.

Qu'il s'agisse de végétation existante ou bien plantée, elle participe à la qualité du paysage de l'aire. S'agissant des plantations, quelques principes simples permettent de s'assurer d'une part de leur bonne insertion dans le contexte proche et d'autre part de leur pérennité.

S'insérer dans les paysages départementaux

L'insertion dans les paysages départementaux passe par l'utilisation d'espèces locales qui offrent deux avantages :

- l'adaptation aux conditions locales de sols et climats avec notamment une meilleure résistance à la sécheresse et au froid ;
- un « dialogue » avec les structures paysagères présentes sur les secteurs des projets : bois, haies, etc.

Afin de s'insérer au mieux dans leur environnement immédiat, les limites parcellaires formant la périphérie de l'aire seront traitées en priorité avec des essences locales spontanées.

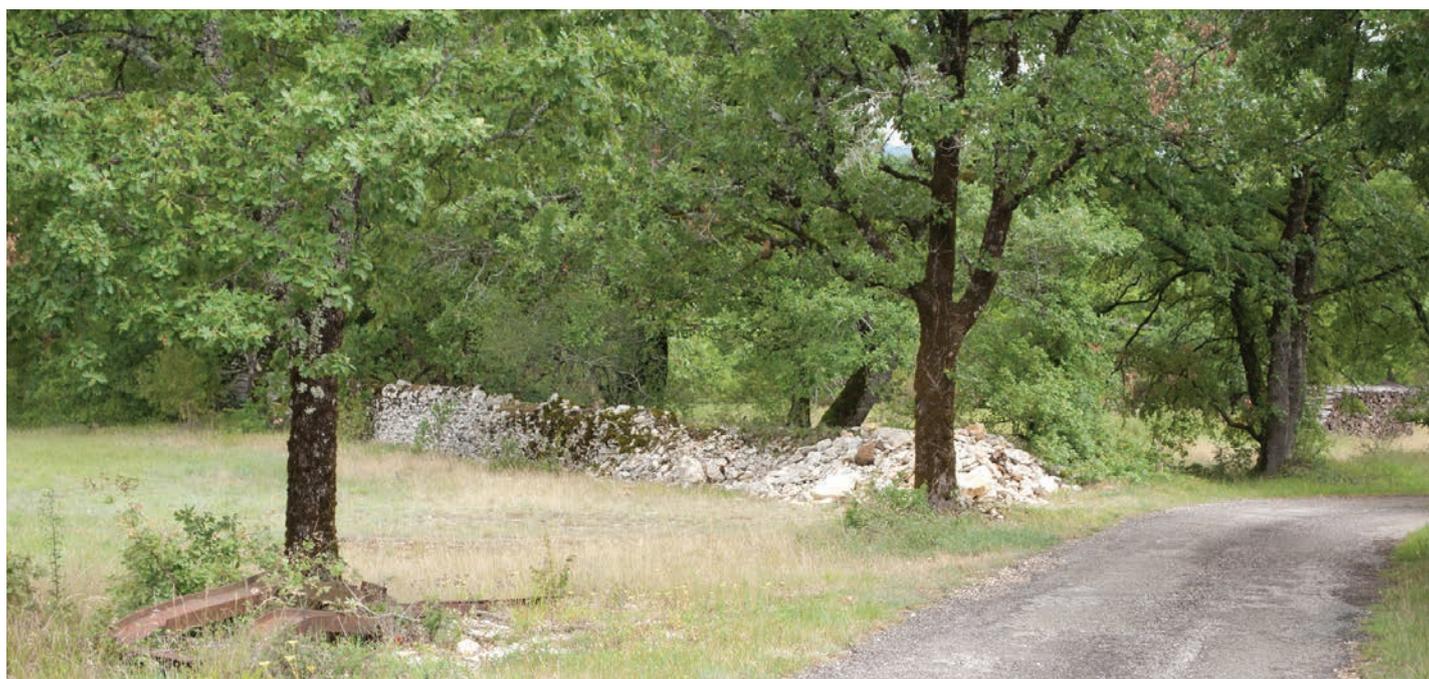
Pour les plantations réalisées en limite ou sur les espaces publics, des essences locales spontanées ou bien d'usage traditionnel pourront être utilisées.

Les espèces horticoles largement diffusées sur le territoire national méritent d'être proscrites : conifères de haie (dont notamment les thuyas ou les Cyprès de Leyland), Lauriers palmés (laurières); eleagnus, forsythias, photinias, aucubas, cotoneasters, pyracanthas etc.

Dans le Lot, cinq entités paysagères sont décrites. Chacune d'elle possède une palette végétale spécifique dans laquelle « choisir » des végétaux utilisables pour les plantations.



Carte simplifiée des entités paysagères du Lot



Réaliser des plantations

Le choix des essences et l'harmonie de la palette végétale utilisée sont des éléments importants.

A - Les arbres de haut-jet

Nom commun (<i>nom Latin</i>)	Bouriane	Causse du Quercy	Limargue	Quercy Blanc	Ségala	Observations
Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>)	●				●	Essence fruitière à grand développement. Sur terrains acides - Emblématique du Ségala et de l'ouest de la Bouriane
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	●	●	●	●	●	Grand arbre présent dans les vallées aux sols frais et profonds. Emblématique des haies bocagères du Limargue
Erable plane (<i>Acer platanoides</i>)	●	●	●	●	●	Arbre affectionnant les sols frais, fertiles et profonds, (vallées)
Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)	●		●		●	Arbre affectionnant les sols frais, fertiles et profonds
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)	●	●	●	●	●	Arbre des sols plutôt frais. Croissance rapide en conditions favorables
Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>)					●	Arbre forestier emblématique. Peut être aussi conduit en haie arbustive régulière taillée.
Merisier (<i>Prunus avium</i>)					●	Arbre à floraison blanche et odorante. Coloration automnale intéressante
Micocoulier de Provence (<i>Celtis australis</i>)		●		●		Arbre rare d'ornement ou de lieu public
Noyer royal (<i>Juglans regia</i>)		●	●	●		Arbre domestique nourricier traditionnel.
Pin maritime (<i>Pinus pinaster</i>)	●					Arbre de reboisement sur terrains acides
Pin parasol (<i>Pinus pinaster</i>)		●				Conifère naturalisé dans la vallée du Lot. Arbre de parc à croissance lente.
Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>)					●	Arbre de reboisement ou d'ornement (isolé). Sujets âgés à silhouette graphique.
Tilleul à petites feuilles (<i>Tilia cordata</i>)		●		●	●	Arbre traditionnel des lieux publics et des jardins
Tilleul argenté (<i>Tilia tomentosa</i>)	●	●	●	●		Arbre d'ornement résistant au calcaire et au sec
Tilleul d'Europe (<i>Tilia X Europea</i>)	●	●	●		●	Arbre traditionnel des jardins et des lieux publics
Tremble (<i>Populus tremula</i>)	●				●	Arbre forestier à croissance assez rapide. Feuillage automnal coloré

B - Les arbres de moyen-jet

Nom commun (<i>nom Latin</i>)						Observations
	Bouriane	Causses du Quercy	Limargue	Quercy Blanc	Ségala	
Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>)		●	●	●		Assez bonne résistance au sec. Feuilles à face antérieure blanc argenté
Alisier torminal (<i>Sorbus torminalis</i>)	●	●	●	●	●	Petit arbre ou arbuste possédant une assez bonne résistance au sec
Arbre de Judée (<i>Cercis siliquastrum</i>)		●		●		Petit arbre traditionnel des jardins à floraison printanière rose vif
Bouleau verruqueux (<i>Betula verrucosa</i>)	●	●	●	●	●	Sur terrain calcaire. Fruit vénéneux.
Cerisier à grappe (<i>Prunus padus</i>)					●	Petit arbre vigoureux des milieux humides et très frais
Charme (<i>Carpinus betulus</i>)	●	●	●	●	●	Arbre pouvant aussi servir pour réaliser des haies taillées régulières
Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>)	●	●	●	●		Arbre des sols calcaires, arbre emblématique des Causses
Chêne vert (<i>Quercus ilex</i>)	●	●		●		Arbre persistant à utiliser en situation bien exposée
Cormier (<i>Sorbus domestica</i>)		●	●	●		Arbre spontané assez rare
Erbable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	●	●	●	●	●	Arbre des haies champêtres supportant le sec et le calcaire et pouvant servir pour réaliser des haies taillées régulières
Erbable de Montpellier (<i>Acer monspessulanum</i>)	●	●		●		Arbre des plateaux calcaires à belle coloration automnale
Frêne à fleur (<i>Fraxinus ornus</i>)		●				Arbre localement naturalisé à utiliser en situation chaude
Poirier commun (<i>Pyrus communis</i>)					●	Petit arbre très rustique à rameaux piquants
Pommier sauvage (<i>Pyrus malus</i>)					●	Plusieurs variétés (type pomme à cidre) traditionnellement utilisées en alignements fruitiers
Prunier (<i>Prunus domestica</i>)	●	●	●	●		Pour des haies ou des alignements, préférer la variété traditionnelle 'Saint-Antonin' ou la prune 'd'Ente'
Prunier myrobolan (<i>Prunus cerasifera</i>)	●	●	●	●		Arbre des haies champêtres à floraison printanière blanche et à croissance vigoureuse
Saule blanc (<i>Salix alba</i>)		●	●	●		Arbre des bords d'eau et des terrains humides pouvant être émondé ; peut être conduit en têtard
Sorbies des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>)					●	Petit arbre spontané (disséminé) à floraison et fructification décorative



C - Les arbustes à grand développement

Nom commun (<i>nom Latin</i>)	Bouriane	Causses du Quercy	Limargue	Quercy Blanc	Ségala	Observations
Bourdaine (<i>Rhamnus frangula</i>)					●	Arbuste de haie spontanée à port grêle espèce pionnière
Buis (<i>Buxus sempervirens</i>)	●	●	●	●		Arbuste spontanée d'usage traditionnel sous forme taillée ou libre dans les jardins
Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)		●				Arbuste dont la floraison précoce jaune soufre est spécifique des Causses
Figuier (<i>Ficus carica</i>)		●				Petit arbre naturalisé et d'usage domestique traditionnel. En situation abritée
Filaire à feuilles étroites (<i>Filaria angustifolia</i>)		●				Arbuste persistant de situation chaude et bien exposée ; croissance lente.
Filaire intermédiaire (<i>Phillyrea media</i>)		●				Arbuste persistant de situation chaude et bien exposée ; croissance lente.
Houx commun (<i>Ilex aquifolium</i>)					●	Arbuste persistant pouvant être utilisé en haies taillées ou libres
Laurier sauce (<i>Laurus nobilis</i>)	●	●	●	●		Arbuste persistant sensible aux très fortes gelées
Laurier tin (<i>Viburnum tinus</i>)	●	●	●	●		Arbuste persistant des jardins à floraison blanche précoce
Lilas (<i>Syringa vulgaris</i>)	●	●	●	●	●	Arbuste traditionnel des jardins. Peut constituer des haies
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)	●	●	●	●	●	Arbuste des haies champêtres et des lisières
Saule cendré (<i>Salix cinerea</i>)	●		●		●	Arbuste rustique affectionnant les lieux frais
Saule marsault (<i>Salix caprea</i>)	●		●		●	Arbuste spontanée des lieux frais
Saules (<i>Salix spp.</i>)		●				Plusieurs espèces possibles pour les sols frais, humides ou des bords d'eau
Seringat des jardins (<i>Philadelphus coronarius</i>)	●	●	●	●	●	Arbuste traditionnel des jardins à floraison blanche
Sumac fustet (<i>Cotinus coggygria</i>)		●				Arbuste spontanée très disséminé. Feuillage coloré à l'automne
Sureau à grappes (<i>Sambucus racemosa</i>)					●	Arbuste des sols frais à intégrer à des haies. Développement plus faible que le Sureau noir
Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)	●	●	●	●	●	Arbuste appréciant les sols frais et riches en azote
Troène commun (<i>Ligustrum vulgare</i>)	●	●	●	●		Arbuste persistant spontanée supportant la taille (haie...)
Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>)	●	●	●	●		Arbuste des haies champêtres à floraison printanière blanche
Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)	●		●		●	Arbuste appréciant les sols frais



D - Les arbustes à faible développement

Nom commun (<i>nom Latin</i>)	Bouriane	Causse du Quercy	Limargue	Quercy Blanc	Ségala	Observations
Althéa (<i>Hibiscus syriacus</i>)	●	●	●	●	●	Arbuste à floraison estivale. Peut convenir pour des haies fleuries
Amélanchier (<i>Amelanchier ovalis</i>)		●	●	●		Arbuste spontané résistant au sec. Floraison printanière blanche. L'amélanchier du Canada est aussi utilisable.
Chèvrefeuille arbustif (<i>Lonicera xylosteum</i>)	●	●	●	●		Arbuste des haies champêtres résistant au sec sur calcaire
Cognassier (<i>Cydonia oblonga</i>)	●	●	●	●	●	Arbuste fruitier à floraison élégante. Parfois planté en haie fruitière
Cognassier du japon (<i>Choenomeles japonica</i>)	●	●	●	●	●	Arbuste traditionnel des jardins (variétés à fleurs roses)
Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)	●	●	●	●		Arbuste très résistant présent dans les haies champêtres
Fusain d'Europe (<i>Euonymus europaeus</i>)	●	●	●	●	●	Arbuste des haies champêtres
Genêt à Balai (<i>Cytisus scoparius</i>)					●	Arbuste toujours vert à floraison jaune d'or. Pour tous les sols
Genêt cendré (<i>Genista cinerea</i>)				●		Arbuste compact à feuillage argenté et floraison jaune. Résistant au sec
Genêt d'Espagne (<i>Spartium junceum</i>)				●		Arbuste persistant et rustique. Caractère colonisateur marqué
Néflier commun (<i>Mespilus germanica</i>)	●		●		●	Arbuste fruitier. Utilisation traditionnelle en haie fruitière
Neprun alaterne (<i>Rhamnus alaternus</i>)		●		●		Arbuste persistant à utiliser en station chaude. Peut être taillé
Nerprun purgatif (<i>Rhamnus catharticus</i>)		●	●	●		Arbuste champêtre spontané.
Pistachier terébinthe (<i>Pistacia terebinthus</i>)		●		●		Arbuste à utiliser en situation chaude et bien exposée
Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)		●		●		Arbuste des haies et fourrés. Rameaux épineux



Bien planter une haie

A - Choisir la bonne période de plantation

La période de plantation s'étend du 1er novembre au 31 Mars en évitant les périodes de sécheresse et de fortes gelées.

Le mois de Novembre est particulièrement favorable aux plantations : "à la Sainte Catherine, tout bois prend racines".

B - Planter jeune

Afin d'assurer une reprise optimale, il convient de planter des jeunes plants plutôt que des sujets déjà bien développés. Âgées, les jeunes plants de 1 à deux ans bénéficient d'une vigueur et d'un potentiel biologique maximum.

Acheter des sujets de grande taille dans le but de gagner quelques années est généralement illusoire : en 2 à 4 ans un jeune plant rattrape, voire dépasse, des plants forts plantés en même temps.

L'achat des jeunes plants est en outre moins onéreux

C - Associer différentes espèces dans une même haie

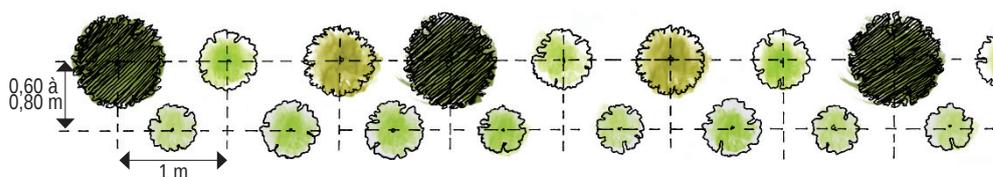
Associant plusieurs espèces d'arbres et d'arbustes, la haie champêtre participe à la variété et à la biodiversité des paysages. Cette caractéristique la rend moins sensible aux maladies et lui permet d'accueillir une faune variée.

La haie peut être plus ou moins haute en fonction des essences combinées pour la constituer : arbres de haut-jet, arbres de moyen-jet ou bien d'arbustes qui peuvent être eux mêmes à plus ou moins grand développement.

Des tailles peuvent aussi permettre de conduire la haie en hauteur ou en épaisseur.

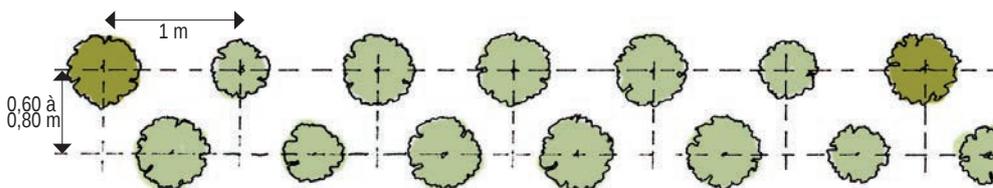
La plantation est réalisée sur deux rangs en quinconce et de façon assez dense.

Schéma de plantation d'une haie haute (15 m de haut et plus)

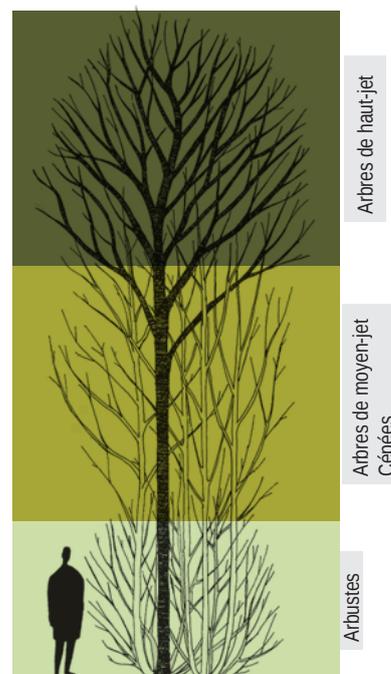


- ▶ Rang 1 : il associe arbres de haut-jet, arbres de moyen-jet ou cépées et grands arbustes.
- Rang 2 : il ne comporte que des arbustes.

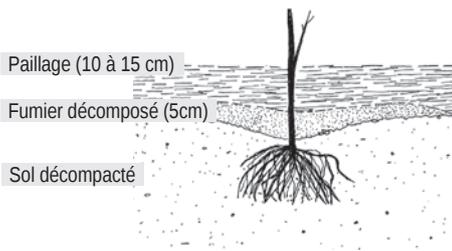
Schéma de plantation d'une haie basse (2 à 3 de haut maximum)



- ▶ Les arbustes sont plantés sur deux rangs. Une haie libre sera plantée moins serrée qu'une haie destinée à être taillée



D - Préparer soigneusement le sol



Les règles de l'art exigent que, 6 mois avant la plantation, le sol de la tranchée de plantation soit décompacté en profondeur puis recouvert d'un paillage naturel (paille, déchets de tonte secs...) afin de réactiver l'action de la faune et des microbes du sol. Dans le même temps, des apports de fumier décomposé pourront être réalisés en surface, sous la couche de paille.

E - Pailler le sol limite les arrosages et les désherbages

Le paillage limite la croissance des "mauvaises herbes" et maintient la fraîcheur du sol les premières années suivant la plantation.

Le premier paillage apporté lors de la préparation du sol pourra être conservé. Il suffira de l'écartier pour réaliser le trou de plantation et placer le plant. Ce premier paillage pourra éventuellement être remplacé par un feutre biodégradable. Les films plastiques ou les feutres du type géotextiles imputrescibles sont proscrits.

F - Tenir compte de la nature du terrain

Les plantations de haies sont réalisées en tranchées. La nature du terrain nécessite d'adapter leurs dimensions.

Planter en terrain meuble

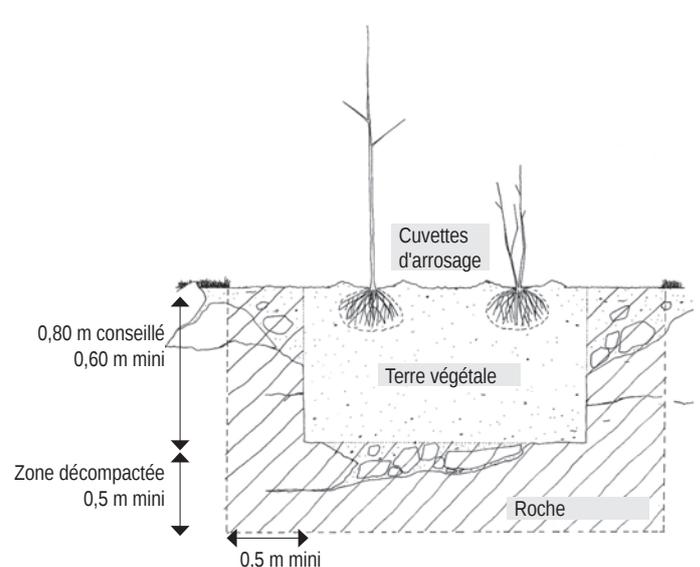
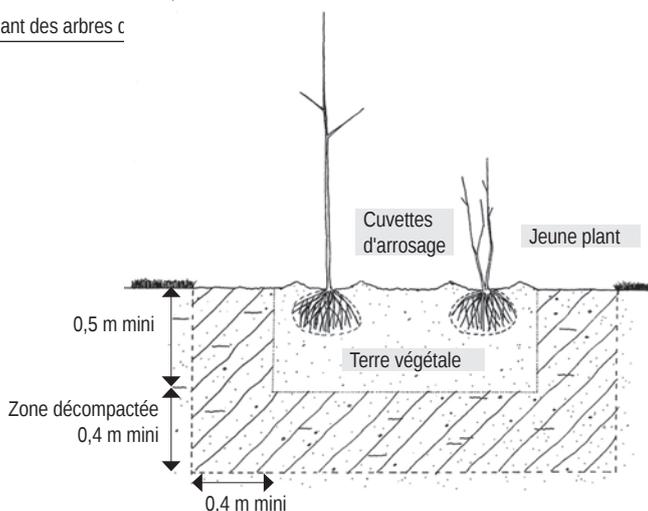
Le terrain meuble représente le cas idéal. Il peut cependant être nécessaire d'améliorer le sol avant la plantation.

Planter en terrain rocheux

En terrain rocheux, il convient de fragmenter et fissurer la roche en périphérie de la tranchée. L'opération peut être réalisée manuellement si la roche est altérée.

Les roches très massives peuvent nécessiter l'emploi de moyens mécaniques (pelles, brise-roche) ; il convient de faire appel à un professionnel pour réaliser ces travaux.

► NB: les schémas qui suivent sont proposés pour des haies hautes comprenant des arbres c



Bien planter un arbre

A - Choisir la bonne période de plantation

La période de plantation s'étend du 1er novembre au 31 Mars en évitant les périodes de sécheresse et de fortes gelées. Les conifères affectionnent une plantation à l'automne tandis que les feuillus peuvent être plantés jusqu'au printemps.

Le mois de Novembre est particulièrement favorable aux plantations : "à la Sainte Catherine, tout bois prend racines".

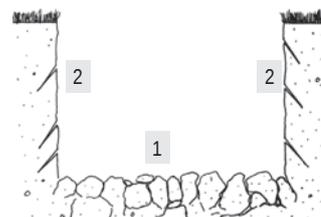
Les plants en conteneurs peuvent être plantés toute l'année hors de la période favorable sous réserve d'arrosages fréquents, de soins attentifs et en évitant les jours chauds de l'été.

B - Planter en terrain meuble

Décompacter la fosse de plantation :

Le décompactage assure le drainage de la fosse et favorise une bonne pénétration des racines dans le sol environnant.

1. défoncer le fond de fosse
2. donner des coups de bêche dans les parois

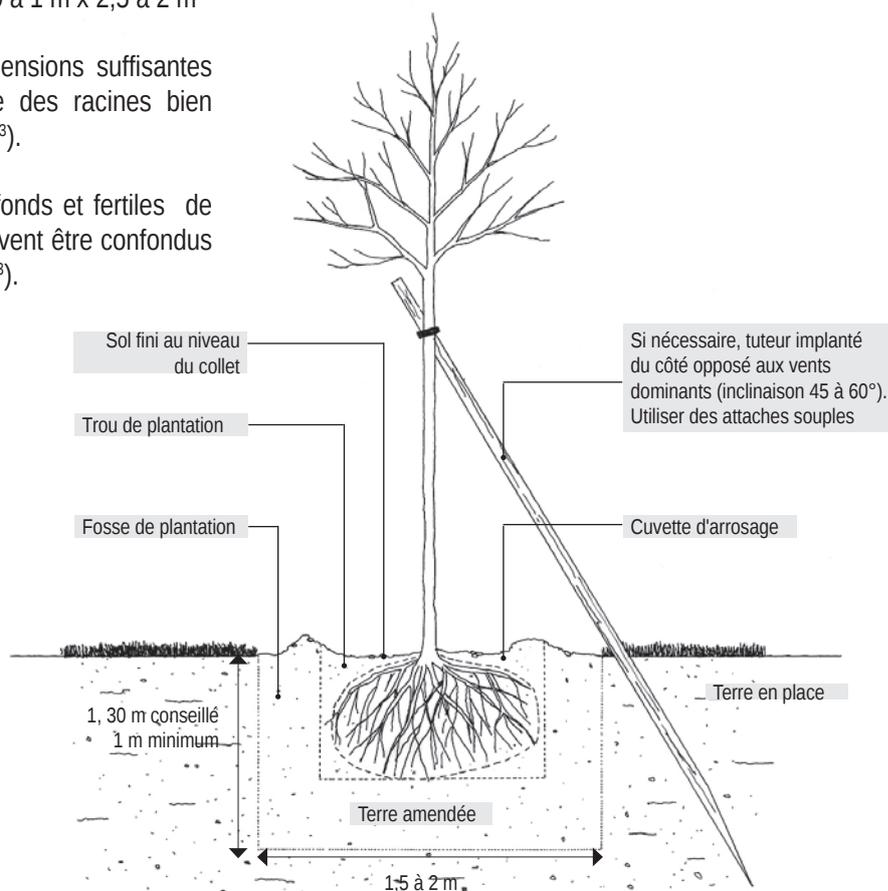


Réaliser la plantation

Fosse de plantation : 1,30 à 1 m x 2,5 à 2 m

Trou de plantation : dimensions suffisantes pour recevoir l'ensemble des racines bien étalées (couramment 1 m³).

Dans le cas de sols profonds et fertiles de vallées, trou et fosse peuvent être confondus (volume minimum de 1 m³).



C - Planter en terrain rocheux

Les plantations en terrain rocheux sont délicates. Des efforts importants doivent être consentis afin de donner au jeune arbre un maximum de chance.

Avant la plantation, essayer de repérer les endroits où le sol est le plus épais : dépression où s'est accumulée la terre, lieu où la végétation spontanée est plus haute ou plus dense...

Décompacter les parois rocheuses de la fosse de plantation

En terrain rocheux, le décompactage consiste à fragmenter et fissurer la roche en périphérie de la fosse. L'opération peut être réalisée manuellement si la roche est altérée.

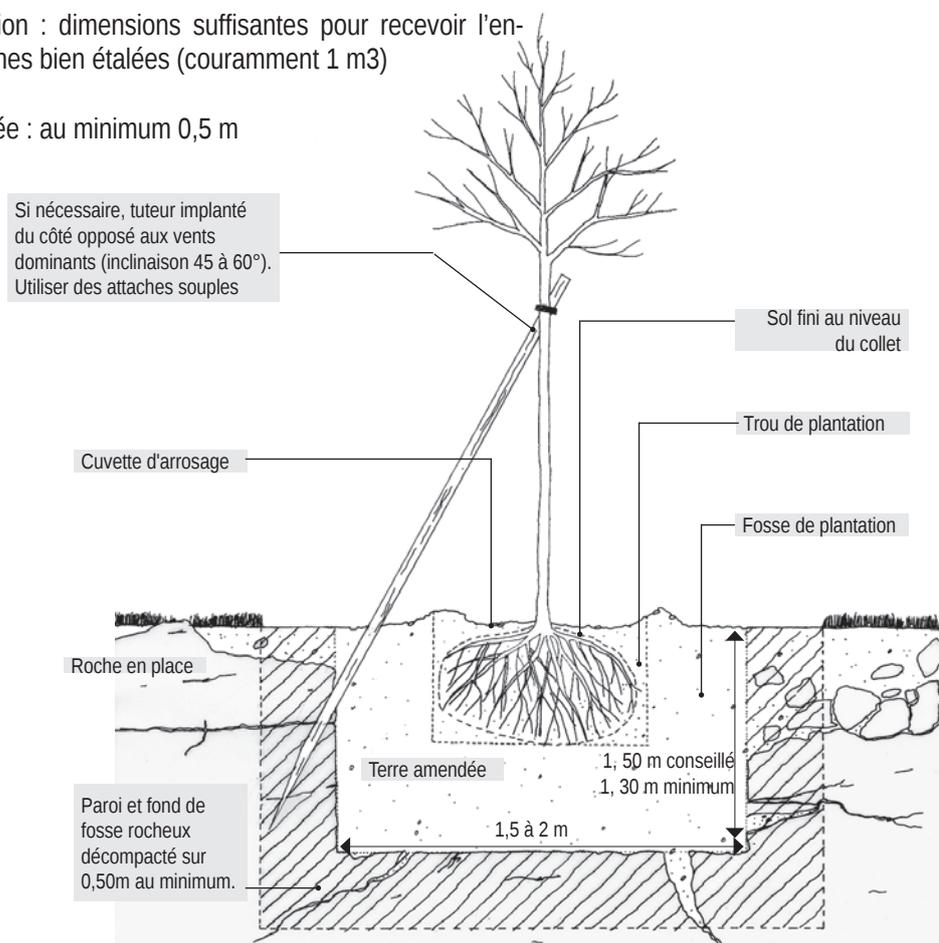
Les roches très massives peuvent nécessiter l'emploi de moyens mécaniques (pelles, brise-roche); il convient de faire appel à un professionnel pour réaliser ces travaux.

Réaliser la plantation

Fosse de plantation : 1,30 à 1 m x 2,5 à 2 m

Trou de plantation : dimensions suffisantes pour recevoir l'ensemble des racines bien étalées (couramment 1 m³)

Zone décompactée : au minimum 0,5 m



Choisir un végétal

A - Les végétaux proposés en pépinière



Le jeune plant

C'est un sujet âgé d'un à deux ans. Il est utile pour les plantations en nombre (haies champêtres, bois...). Il possède la vigueur la plus importante.

Le baliveau

C'est un jeune arbre non ébranché (c'est à dire, dont l'axe principal est ramifié depuis la base). Il est décrit par sa hauteur donnée en cm (exemple : un baliveau 150 est un baliveau de 1,50 m de haut).

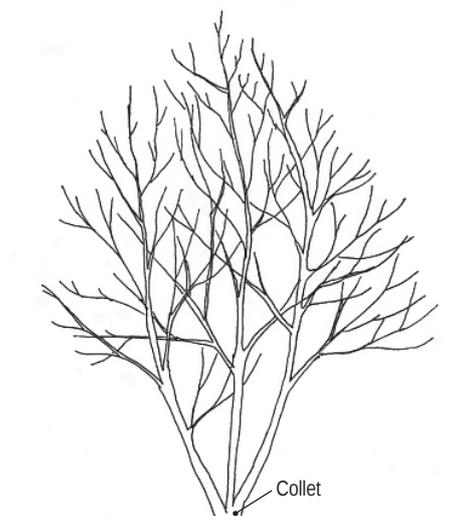
L'arbre tige

C'est un arbre qui a été conduit pour obtenir un tronc. Il est décrit par la circonférence du tronc mesurée, en cm, à 1m du sol (exemple : un tilleul 14/16 aura un tronc d'une circonférence comprise entre 14 et 16 cm).

Le gros sujet

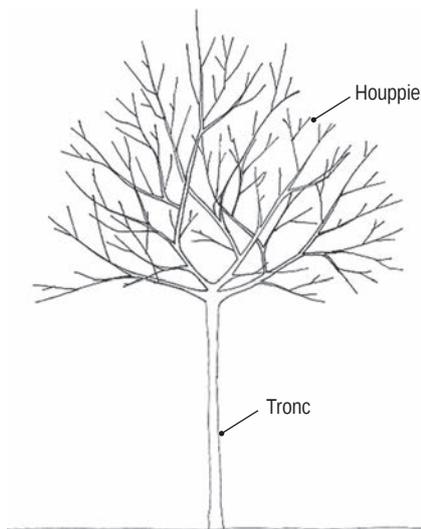
Très coûteux, il s'agit d'un arbre âgé et de grande taille. Il est décrit par sa hauteur et par la circonférence du tronc mesurée à 1 m. Pour les gros sujets, la circonférence est au minimum égale à 20 cm.

B - Les principales formes d'arbres



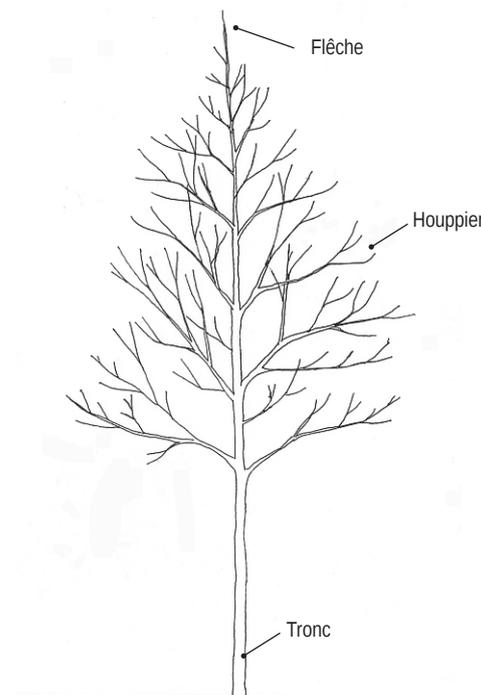
La cépée

Plusieurs branches principales se séparent dès le collet formant plusieurs axes qui se développent simultanément. La cépée offre une allure très naturelle.



La tige couronnée

Les branches principales s'insèrent sur un point unique à l'extrémité de la tige. La hauteur du tronc ne peut être accrue car la suppression de branches basses ampute et déstructure le houppier.

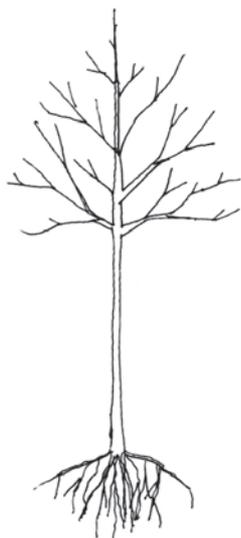


La tige fléchée

Les branches principales se répartissent le long d'un axe terminé par une flèche. En élagant les branches basses, il reste possible d'accroître la hauteur du tronc, sans dénaturer l'allure de l'arbre.

C - Les conditionnements de pépinière

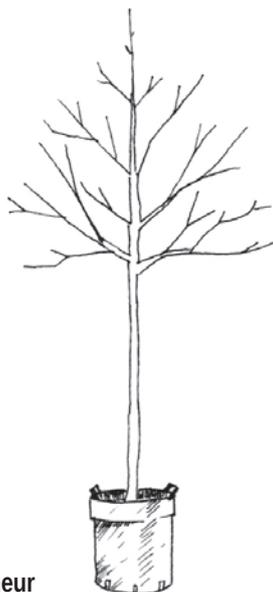
Les pépinières proposent les végétaux sous différents conditionnements qui offrent chacun avantages et inconvénients.



Le plant racines nues

Il s'agit simplement du plant déterré. Il concerne surtout les jeunes plants, les baliveaux et les jeunes tiges.

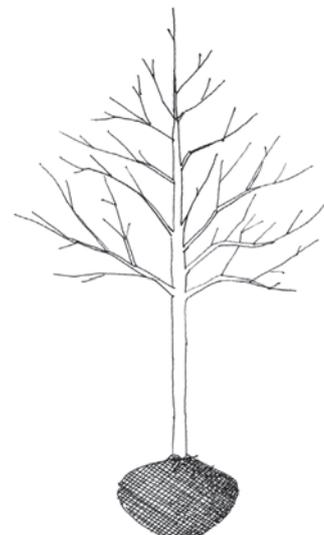
La plantation doit se faire de préférence à l'automne. Le plant doit être mis en jauge si la plantation ne suit pas immédiatement l'arrachage.



Le conteneur

C'est le mode de commercialisation le plus courant des arbres et des arbustes. Il permet une plantation quasiment toute l'année si l'arrosage est suivi.

Un emmêlement excessif des racines (on parle de "chignon") traduit une culture dans un contenant inadapté et porte préjudice à la survie du plant.



La motte

Les sujets sont arrachés avec le sol de la pépinière puis la motte est emballée dans une toile biodégradable (parfois du grillage). Ce conditionnement est surtout utilisé pour les gros sujets et certains conifères (pins). La plantation peut avoir lieu à l'automne ou au printemps.

L'effet paysager est immédiat mais la reprise est plus délicate.

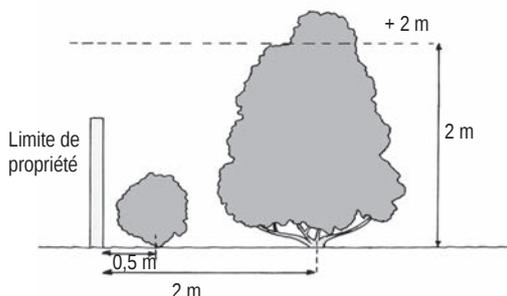
D - Quelques éléments d'appréciation de la qualité

- Les branches, le tronc et les racines ne doivent pas présenter de dessèchement, de lésion ou d'attaque de parasites.
- Le système racinaire doit être bien développé, vigoureux (racines charnues et claires en période de végétation) et équilibré au regard du reste de la plante.
- Pour les conteneurs, vérifier que les racines ne forment pas un chignon et ou une "galette" à l'extérieur du conteneur (tend à indiquer que les rempotages n'ont pas été correctement assurés).
- Pour les gros sujets, il est indispensable de connaître le nombre de transplantations effectuées en pépinière. Ce nombre doit être élevé sans quoi le système racinaire ne survivrait pas à l'arrachage précédent la plantation.
- La nature du sol de la pépinière d'origine a aussi son importance et doit être proche de celle du terrain d'accueil.

Respecter les distances légales de plantation

Pour les plantations réalisées en limite d'un fonds riverain privé, il convient de respecter les dispositions légales en vigueur et données par les articles 671 à 673 du Code Civil. Ces dispositions s'appliquent pour des végétaux d'âge inférieur à 30 ans. Au-delà, ils sont "protégés" par la prescription trentenaire.

A - La règle générale



Il n'est permis d'avoir des arbres et arbustes en limite de propriété voisine qu'à la distance prescrite :

- par des règlements particuliers en vigueur : règlement de lotissements, article de PLU...
- par des "usages constants et reconnus".

A défaut, la distance prescrite par rapport à la limite de propriété est de :

- 0,50 m pour les végétaux de moins de deux mètres de haut ;
- 2,00 m pour les végétaux de plus de deux mètres de haut.

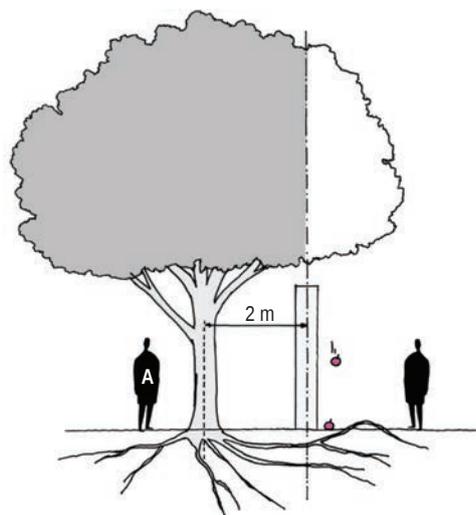
B - Le cas des plantations en espaliers et des grimpantes

Les plantations en espaliers peuvent être réalisées à une distance moindre que les prescriptions légales à condition qu'elles ne dépassent la hauteur du mur de séparation. Si le mur n'est pas mitoyen, son propriétaire seul a le droit d'y appuyer des espaliers. Ces règles valent aussi pour l'ensemble des plantes grimpantes.

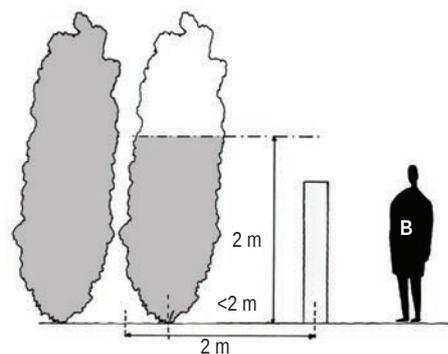
C - En cas de mitoyenneté

En cas de haie mitoyenne, les frais de plantation, d'entretien et de remplacement éventuel des plants devront être partagés entre les propriétaires.

D - Relation de bon voisinage



Un propriétaire B peut contraindre son voisin A à couper les branches dépassant chez lui. Par contre les fruits naturellement tombés appartiennent à B qui a aussi le droit de couper lui-même "les racines, les ronces, et brindilles" qui avancent sur sa propriété (disposition imprescriptible).



Un propriétaire B a le droit d'exiger de son voisin A l'arrachage d'un arbre irrégulier ou sa réduction à la hauteur légale. Si l'arbre meurt ou est supprimé, A ne pourra le remplacer qu'en le plantant aux distances légales.

L'architecture et le mobilier

Les petits bâtiments et le mobilier ponctuant l'aire d'accueil sont des éléments qui vont structurer l'espace, y introduire des usages et y apporter une ambiance. Leur implantation et leurs caractéristiques participeront largement à la qualité d'usage et de confort de l'aire d'accueil ainsi qu'à son identité.

Ces éléments font partie intégrante du projet d'aménagement et méritent d'être intégrés dès le début de la réflexion.

Soigner l'architecture des équipements

Les constructions sur le site accueilleront les divers services proposés sur l'aire (espace de propreté, sanitaires, douches, laverie...) et participeront à réunir les usagers. Au delà d'un simple bâtiment technique, ces bâtiments pourront être conçus comme des espaces conviviaux propices aux échanges :

- association de programme annexe : espace barbecue par exemple
- aménagement d'un espace ouvert et couvert en continuité du bloc technique : pergola, halle...

L'aire d'accueil pour camping-cars est un programme contemporain permettant d'envisager d'être associé à une architecture d'aujourd'hui affichant une image moderne et qualitative :

- favoriser une architecture aux lignes contemporaines : sobriété, légèreté, élégance,
- proscrire des architectures pastiches dévalorisant le patrimoine architectural « traditionnel » du territoire.



L'écriture architecturale des bâtiments accueillant les équipements techniques contribue à la qualité de l'aire d'accueil.

Pavillon sanitaire du camping municipal de Vass (72) - architecte Julien Boidot - 2009

Bâtiment de services de l'aire de loisirs de Combe longue - à Bédier (46) - architecte Philippe Bergès - 2007

Bloc sanitaire du Camping de l'étang du Goulot à Lormes (58) - Atelier Gadbois - 1999

Halte sanitaire du Parc de la tête d'Or à Lyon (69) - architecte JSA Jacky suchail - 2010

Pavillon sanitaire du camping municipal de Vass (72) - architecte Julien Boidot - 2009

1

2

3

4

5

Proposer une gamme de mobilier adapté

L'aire d'accueil doit offrir aux usagers l'opportunité de se réunir autour d'espaces confortables et conviviaux (placette et jardin ombragés ...). Sur ces espaces, il paraît important de :

- proposer du mobilier de détente : bancs, tables, transat...;
- implanter du mobilier de propreté ;
- mettre en place un éclairage (de type balisage) adapté aux usages des piétons intégrant des objectifs d'économie d'énergie et de préservation de la qualité du ciel nocturne.

Le mobilier mérite d'être choisi au regard de :

- son insertion dans le cadre paysager de l'aire d'accueil : jouer la carte de la simplicité en privilégiant des lignes contemporaines sobres, des teintes sourdes globales pouvant ponctuellement être relevées par des éléments de mobilier de couleur vive ;
- son adaptation à des espaces peu surveillés : garantir robustesse et sécurité.
- la déclinaison de sa gamme : proposer une ligne unique et cohérente à l'échelle de l'aire (table, banc, chaises, poubelles etc.)



Éléments de mobilier de détente aux lignes simples en bois et en métal dont les teintes grisées participent à leur insertion.



Mobilier de pique-nique en bois non lasuré et aux lignes épurées composé de grandes tables propices à la convivialité, Strasbourg - Link, Table de la rue – Sineu Graff



Mobilier de détente en métal peint au sein d'un parc public à Figéras

La réglementation

Les textes inclus dans les quatre codes régissent la circulation et le stationnement du camping-car :

- le code de la route et le code de l'environnement ; le camping-car étant un véhicule à moteur circulant et stationnant sur le domaine public,
- le code général des collectivités territoriales qui encadre leur stationnement sur les voies publiques,
- le code de l'urbanisme qui encadre la localisation, réglemente l'activité de camping et le stationnement des camping-cars.

Stationner sur le domaine public

Le camping-car bénéficie, comme tout véhicule, du droit au stationnement (sans utilisation abusive, gênante, dangereuse du domaine public suivant les articles R.417-1 à R.417-9 du code de la route). L'article R.417-1 du code de la route prévoit également que « le stationnement sur la voie publique ne peut excéder une durée de sept jours consécutifs ».

Toutefois, ces règles générales peuvent être limitées par arrêté municipal, tant en terme de circulation que de stationnement. Un arrêté municipal dûment motivé, peut porter sur la réduction de la durée du stationnement, ou même l'interdire ponctuellement, par exemple les jours de marché.

Mais tout arrêté qui interdit de façon exclusive, et non

circonstanciée, le stationnement des camping-cars est abusif.

A noter également, en référence à la circulaire interministérielle du 19 octobre 2004, que l'interdiction, par un arrêté municipal, du stationnement nocturne des camping-cars est illégale. De même, la limitation de l'accès des camping-cars aux parkings par des barres de hauteur est illégale si elle ne fait pas référence à la présence d'un obstacle.

Encadrer cette activité

Pour répondre au mieux à une demande croissante, de nombreuses communes ont déjà entrepris l'aménagement d'aires d'accueil pour les camping-cars.

De la même manière que le camping, cette activité est définie comme une activité d'intérêt général. Elle doit être possible sur le territoire d'une commune, soit librement (avec l'accord de celui qui a jouissance du

sol sans opposition du propriétaire), soit sur un site aménagé, payant ou gratuit.

L'aménagement d'aires municipales dédiées peut également permettre de percevoir la taxe de séjour si cette dernière a été mise en place sur le territoire de la commune.

Choisir une procédure en fonction des besoins

L'article R.111-37 du code de l'urbanisme assimile le camping-car à une caravane. Plusieurs dispositions légales encadrent le stationnement des camping-cars mais également les aires déclarées ou aménagées assimilées de fait à des terrains de camping.

Ainsi les articles R111-39, R111-42, R111-43 du code de l'urbanisme précisent que le camping et le stationnement des caravanes pratiqués isolément, ainsi que la création de terrains de camping et de caravaning sont normalement interdits sur le rivage de la mer, dans les sites inscrits, dans les secteurs sauvegardés et à proximité immédiate des édifices classés ou inscrits et dans un rayon de 200 mètres des points d'eau captés pour la consommation.

L'ensemble de la réglementation peut être présenté suivant deux cas de figures.

Réglementation sur un terrain dit "déclaré" pour l'activité de camping

Le stationnement et l'activité de camping sont possibles, avec l'autorisation du propriétaire ou ayant la jouissance des lieux et suivant les conditions suivantes :

- déclaration préalable en mairie,
- accueil pour une période maximum de 3 mois par an,
- occupation maximale de six caravanes pour une présence d'un maximum de 20 personnes sur une même parcelle; au delà il est nécessaire d'obtenir une autorisation d'aménagement et le classement du terrain en tant que terrain de camping-caravaning,
- conformité du projet avec le règlement d'urbanisme local.

Réglementation sur un terrain dit "aménagé" pour l'activité de camping

La création d'une aire d'accueil pour camping-cars de plus de 6 emplacements est soumise à autorisation d'aménager et à arrêté préfectoral de classement. Les aménagements et installations des aires d'accueil pour camping-cars (tout comme les terrains camping) doivent respecter la réglementation d'urbanisme local, les normes de sécurité et les prescriptions paysagères et d'aménagement définis par les articles A111-7 à A111-10 du code de l'urbanisme.

Concernant le classement en préfecture, la modification de l'arrêté du 11 janvier 1993 apporte quelques précisions et préconisations sur l'accueil des camping-cars.

Réalisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement du Lot

Février 2014

Coordination générale : Mathieu Larribe

Rédaction : Elise Cailleret et Antoine Sommer

Croquis : Elise Cailleret et Stéphane Feray

Mise en page : Stéphane Feray

Crédits photographiques hors sources citées :
CAUE du LOT

Bibliographie

Documents et ouvrages utiles

Réussir l'accueil de la clientèle camping-cariste

Lot Tourisme, agence de développement touristique - décembre 2011

Éléments de bibliographie

L'accueil des camping-cars dans les communes touristique

guide des savoir faire / AFIT (agence française de l'ingénierie touristique)
novembre 2003

L'accueil des camping-cars - les clés de la réussite

UNI VDL (les entreprises du véhicule de loisirs) et CLC (comité de liaison du camping-car) - juin 2009

Créer et réhabiliter des aires d'accueil et de services pour camping-cars

CDT (comité départemental du tourisme) et CAUE du Loir et Cher
septembre 2006

Accueil des camping-cars et nouvelles mesures d'urbanisme

fiche pratique / FNHPA (fédération nationale de l'hôtellerie de plein air)
septembre 2008

Aires d'accueil et aires de services

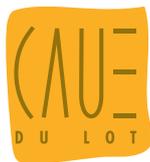
FFACCC (fédération française des associations et clubs de camping-cars)

Comment créer une aire de camping-car - méthodologie de projet

CDT (comité départemental du tourisme) de la Marne - 2009



Pour plus de conseil et d'information :



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot

159. rue du pape Jean XXIII - 46000 Cahors

Tél. 05 65 30 14 35 - courriel : caue.46@wanadoo.fr - www.caue46.fr

Agence de Développement Touristique Lot Tourisme

CS90007 – 46001 Cahors cedex 9

Tél. 05 65 35 07 09 - courriel : info@tourisme-lot.com



Document réalisé avec le soutien financier de la Région Midi-Pyrénées et du Conseil Général du Lot